

LE PEUPLE BRETON

4f

Mensuel

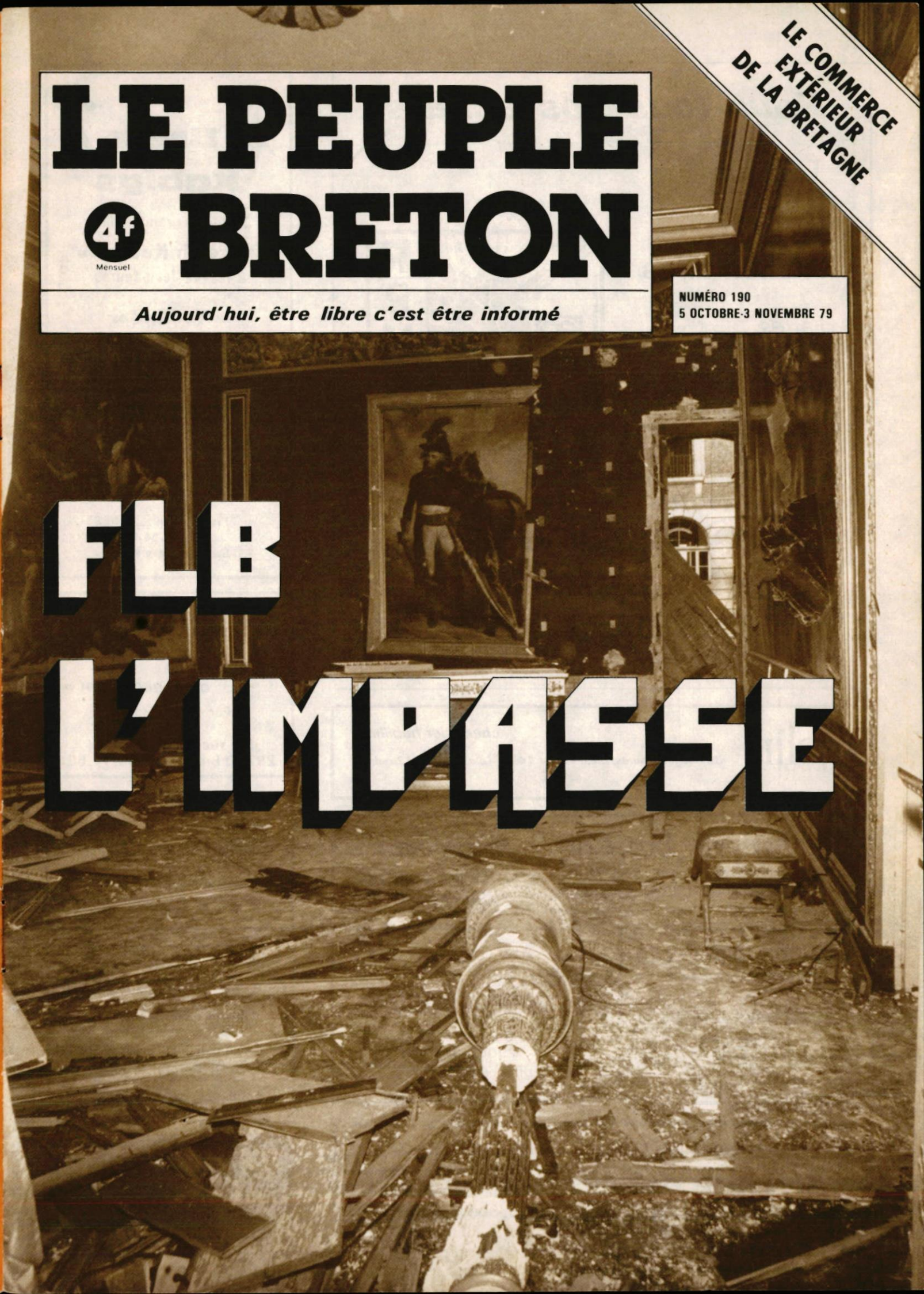
Aujourd'hui, être libre c'est être informé

LE COMMERCE
EXTÉRIEUR
DE LA BRETAGNE

NUMÉRO 190

5 OCTOBRE-3 NOVEMBRE 79

FLB L'IMPASSE



Pour tous vos achats

Textiles

Bazar

Alimentaires

Faites

confiance à...



EUROMARCHÉ

une nouvelle race de magasins



Boulevard de Plymouth

BREST

Ouvert sans interruption de 9h. à 22h.
(le samedi de 9h. à 19h.)



**Breizh
Kabigs**

Petite et grande taille

« Breizh Kabigs »

247, rue Jean-Jaurès

« Yveline »

Prêt-à-porter féminin

1, rue Inkerman - 29200 BREST



**BAR
LE TRISKELL**

Place Guérin — BREST

☎ 44.56.65.

Guinness à la pression

colin

chemisier habilleur

35, rue Jean-Jaurès, Brest - t. 44.14.54 - c.c.p. 2009-12 Rennes



Crêperie Heb-Ken

monsieur et madame rolland

Spécialité de Crêpes Garnies

5, Rue de Guérande

44000 Nantes

tél. 48.79.03

CAFE DES MOUETTES

GUINNESS A LA PRESSION

PORT DE COMMERCE

BREST

Tél. 44-33-21

Soniri Keltiek

HERVE MEUR

6 straet ar Sale

29000 KEMPER

Pell : (98)95.45.82

Bar - Tabac

Mamy-Blue

au-dessus du siège national de l'UDB

12, rue A.-Kervern - BREST

Société

BOUCHON-BOUCHARD

Chauffage - Sanitaire

51 bis, rue du Mal Leclerc VANNES

Tél. (97)47.39.06

distributeur agréé PRIMAGAZ

VINS SUPÉRIEURS

SANTA-ROSA

Ets LE FUR

Allée du Bois Noir LANDERNEAU

— Spécialiste des Vins Fins —

RADIO - U.D.B.
Tel. (16.98) 80.18.47

Souscription permanente pour le progrès du «Peuple Breton»

Place aux riches!

C'est, paraît-il, au nom de la moralité et de l'assainissement des mœurs politiques que le gouvernement vient de décider de financer les partis politiques... les plus riches. Pourquoi pas au nom de la «réduction des inégalités», tant qu'à faire? Non seulement, les systèmes électoraux pénalisent les petits partis, non seulement l'accès aux moyens d'information leur est pratiquement interdit, mais voici une nouvelle prime à la puissance qui sera ainsi instituée. Nous, militants de l'UDB, sympathisants des écologistes du PSU ou même du MRG, nous qui mettons notre énergie et parfois notre argent au service d'une cause qui nous est chère, nous voici obligés par une future loi, de cotiser pour des formations autres! Nous voici astreints de financer la conservation d'un système politique qui nous écarte: c'est quand même violent!

Rétablir l'égalité n'en sera que plus difficile et l'importance de maintenir et de développer des journaux d'opinion comme «Le Peuple Breton» se fait encore plus cruciale. Participer, ce mois-ci, à la souscription permanente du «Peuple Breton», c'est une manière très concrète de protester contre les honteux projets gouvernementaux.

« LE PEUPLE BRETON »

Mensuel

Boîte Postale 304
29273 BREST CEDEX

ABONNEMENTS

Ordinaire : 40 F

De soutien : à partir de 60 F

Etranger : 50 F

Etranger (par avion) : 65 F
C.C.P. 2 365-76 RENNES

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Pour tout changement d'adresse nous demandons à nos abonnés de nous écrire en joignant ou en recopiant leur dernière bande d'expédition du journal et en joignant 2,00 F en timbres pour frais. Merci d'avance.

Composition mécanique
Imprimerie de l'Iroise - Brest

Publication inscrite à la C.P.A.P. n° 41 387

Tirage : 9.500 ex. - Dépôt légal : 4° trim.

Directeur de la publication : J. Guéguénat

5° LISTE:

Anonyme, Rennes	20,00
Bernard J., Gambais (78)	60,00
J.F. Dauphard, La Montagne	20,00
Pierre C., Montpellier (34)	20,00
C. Le Nouen, Auray	60,00
J. Le Nève, Gaillon (27)	20,00
L. Maudet de Penhouet, Huelgoat	20,00
Bernard L., Plouedern	20,00
Y. L'hostis, Montoir de Bretagne	10,00
Pierre J., Briec	20,00
A. Le Discot, Villers Bretonneux (80)	20,00
Pierre Le C., Brasparz	20,00
F. Dumortier, Morlaix	70,00
J.C. Huon, Versailles (78)	20,00
M.O. Pery, Vervins (02)	20,00
S. Le Goff, le Relecq Kerhuon	60,00
G.E.A.V.V., Plonéour-Lanvern	20,00
Jean Pierre C., Boulogne (92)	60,00
J. Bégot, Brest	20,00
J.J. Péron, Larmor Plage	60,00
P. Gouello, Tours	20,00
A. Pochat, Le Faouet	20,00
P. Lasbleiz, Pleubian	80,00
Gilbert P., Paris	20,00
F. et G. Dorval, St Grégoire	80,00
E. Denes, Rennes	20,00
J.R. Thirion, Ouessant	60,00
M. Cosquer, St Michel sur Orge (91)	20,00
T. Perrot, Locudy	20,00
Jacques M., St Malo	40,00
X. Ansquer, Esquibien	60,00
Éliane G., Dinan	10,00
Anonyme,	1,40
Anonyme,	6,00
Anonyme, vente marée noire	9,00
Camarades de Cornouaille	43,00
Anonyme, Concarneau	5,00
J.L. Perrin, Plouberre	30,00
P. Le Gall, Plouguerneau	40,00
P. Hochet, Lorient	20,00
F. Guedes, Daoulas	20,00
Loïc V., Les Mureaux (78)	20,00
L. Manchec, Paris (75)	10,00
D. Uguet, Sotteville Les Rouen (76)	20,00
G. Hellegouarch, Paris (75)	60,00
Michel Le J., Le Faouet (56)	60,00
Jeanne C., La Roche sur yon (85)	20,00
M. Anquetil, Fresnes (94)	20,00
Yvon S., Pays Bas	10,00
Y. Demay, Creil (60)	20,00
S. Le Mat, Draveil (91)	60,00
J.Y. Trividic, Rumengol	60,00
Pierre Le T., Brest	10,00
B. Le Meillour, Puteaux (92)	10,00
J.P. Le Roch, Morlaix	20,00
J.P. Castel, Guipavas	20,00
C. Pierre, Poullaouen	10,00
P. Laurent, Brest	60,00
L. Dorval, Locudy	60,00
A. Morgant, Pierrefitte (93)	10,00

Total 5° liste

1824,40

Report des listes précédentes

9726,00

Total

11550,40

Même si

vous ne savez

qu'un peu le

breton...

LISEZ AUSSI

POBL-VREIZH

SOMMAIRE

POLITIQUE

F.L.B. : L'IMPASSE	4
POURQUOI L'UDB N'A PAS TÉMOIGNÉ	5
LA REPRESSION EN BRETAGNE	6

ECONOMIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA BRETAGNE	8
--	---

ECOLE

FINISTÈRE : UNE RENTRÉE DOUTEUSE	10
--	----

PÊCHE

LA LANGOUSTINE	12
----------------------	----

AGRICULTURE

LE PROBLÈME OVIN	12
LA FDSEA DE LOIRE-ATLANTIQUE	13

SOCIÉTÉ

LETTRE A CLAUDE ALLAER	14
UN BILAN DE L'INSTITUTION RÉGIONALE DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	20
ENTRETIEN AVEC AHMED KADDOUR	21

CHRONIQUES

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES	18
LA VIE DE L'UDB	16

CULTURE

QUI SONT LES MILITANTS DU BRETON ?	23
HISTOIRE	25
CINÉMA	27
MUSIQUE	28

COURRIER DES LECTEURS 31

EDITORIAL 32



Laurent Maous/Gamma

FLB. : L'impasse

Le paradoxe de l'action séparatiste violente en Bretagne, c'est de ne pouvoir compter que sur les moyens des adversaires proclamés — la France et le capitalisme — pour donner de l'écho à ses objectifs. Plus que de frapper physiquement ou même matériellement, c'est bien les moyens d'information dont ces adversaires disposent qu'il s'agit de toucher. Compter sur celui qu'on cherche à abattre pour assurer sa propre publicité relève de la vocation à courir dans les impasses: c'est probablement ce que Xavier Grall nomme la «nature lyrique» du FLB.

Que cette confusion politique mène en prison les militants de cette nébuleuse appelée FLB ne contribue pas à clarifier le débat. Qu'on nous comprenne bien: la Cour de Sécurité de l'État est une institution d'exception, dont il faut absolument réclamer la suppression. L'existence, en France, de prisonniers politiques est inadmissible. L'oppression coloniale en Bretagne est une réalité quotidienne, aussi bien dans le domaine économique (les surprofits) que social (l'alcoolisme...) ou culturel (la disparition de la langue bretonne...)

Cette oppression possède ses propres armes et la première s'appelle l'aliénation c'est-à-dire, l'acceptation, par une classe ou par un peuple, de défendre des intérêts qui ne sont pas les leurs. L'idéologie nationaliste sommaire des penseurs FLB accepte, apparemment sans encombre, la jonction de deux visions pourtant bien lointaines de leur peuple. Dans un cas une «nation bretonne» consciente de son existence, régulièrement spoliée, y compris sur le plan juridique, par «l'état voisin». Dans l'autre, un peuple avachi, incapable de réagir et qu'il faut donc, même contre son gré, de «mettre debout». Pour cela, une petite minorité, consciente et décidée, devrait suffire...

Inutile de rechercher très loin dans l'histoire les exemples des échecs cuisants essayés par les tenants de ces théories... Incapacité d'effectuer une analyse concrète de la situation bretonne dans le premier cas, et dans l'autre mépris du peuple et croyance gauchiste dans le pouvoir des «minorités agissantes»: ce qu'il faut condamner, dans l'action violente en Bretagne, ce n'est pas la destruction d'un bull-dozer ou d'une gendarmerie, ou l'égratignure de quelques croûtes napoléoniennes, c'est l'erreur politique profonde d'une action coupée du peuple.

Le reste, c'est la part du romantisme. Car, à raisonner froidement, que signifie l'honneur, souvent revendiqué, de ne jamais avoir versé le sang? Que la cause bretonne vaut moins que la cause irlandaise ou basque? Que même le séparatisme doit garder ici des allures provinciales? Ou qu'on perçoit tout

de même, en dépit des aveuglements, qu'il existe un peuple breton qui ne l'accepterait pas?

Pourtant, à travers le terrorisme, c'est l'escalade incontrôlée qui est proposée, alimentée par l'escalade, parfaitement contrôlée, elle, des condamnations. Le jeu du pouvoir est de réduire la totalité du combat breton à l'action du seul FLB avec cette double hypothèse: ou le terrorisme s'arrête (ou demeure à un niveau «acceptable») et les limites sont ainsi fixées; ou il poursuit une escalade inconcevable actuellement. Dans les deux cas, on voit où est le gagnant...

Ne pas faire le jeu du pouvoir

La lucidité donc, c'est de ne pas accepter de se placer sur ce terrain; c'est de refuser les amalgames confus et les distinctions peu évidentes entre les actes qui seraient «condamnables» et les «idées» qui seraient respectables; c'est de rejeter certaines actions dites de solidarité humaine qui n'ont pas toujours l'innocence affirmée: la honteuse pression exercée par Skoazell-Vreizh, toujours au nom de cet unanimité qui voudrait qu'en dépit de leurs divergences politiques, les inculpés soient solidaires, en est la démonstration flagrante. L'action des comités de soutien de tout poil, nés au lendemain des arrestations et vivant depuis au gré de supports politiques hasardeux est à n'en pas douter le berceau des futurs plastiqueurs et les articles et témoignages «compréhensifs» de quelques intellectuels bretons bien introduits à Paris la caution.

Il existe une autre manière de mener le combat **pour** le peuple breton, c'est de le mener **avec** lui. C'est assurément moins spectaculaire; mais le spectacle n'a rien à voir avec l'efficacité, en matière politique. Pour l'avoir oublié, les militants du FLB ont offert à leur adversaire une arme efficace: la caricature d'une lutte. Ils ont dressé devant les militants socialistes bretons une barrière de plus, celle d'une image à rectifier. Ils peuvent — et comment douter que le pouvoir ne le souhaite pas? — faire reculer de plusieurs années cette idée qui a été, par l'UDB, si difficile à imposer: la lutte pour l'avenir du peuple breton passe par la lutte responsable pour le socialisme.

Faible dans son organisation, faible dans ses soutiens, faible dans son idéologie, faible en face de l'appareil policier français, victime de sa justice, le FLB se condamne à répétition de la violence qui ne peut plus intéresser les médias — sauf à devenir sanglante. En attendant, des militants qui ont trop tard ouvert les yeux sont aujourd'hui en prison.

Aujourd'hui, en Bretagne, la pédagogie de la bombe a fait long feu.

Jean Guéguénat.

Quelle solidarité ?

UN TÉMOIGNAGE

Il serait malhonnête d'expliquer par une division entre «durs» et «mous» les divergences apparues entre les accusés FLB au procès de septembre. La prison entraîne à la réflexion, y compris à la réflexion politique et certains ont compris quelques erreurs en même temps qu'ils découvraient l'inconsistance politique et même organisationnelle du mouvement où ils étaient engagés. Pour eux, le véritable courage a consisté à se désolidariser en dépit de l'ambiance et des pressions exercées. Ce qu'a pu nous dire Jean Le Guellec est, sur ce sujet, révélateur :

«Nous sommes sept d'accord. Il s'est passé d'importantes choses entre nous. Nous sommes décidés à lancer des appels par différents journaux pour décourager d'autres de suivre notre voie, car nous nous rendons bien compte avec quelle bande de fous nous sommes engagés. La stupide action vengeresse contre Le Taillanter montre déjà le niveau, mais cela n'ira qu'en empirant jusqu'à l'irréparable. Ce n'est qu'une fois rendus en prison que la plupart découvrent le véritable visage du mouvement mené par des nationalistes primaires qui n'ont pas du tout évolué, contrairement à ce qu'ils nous faisaient croire et nous ont compromis indirectement avec d'anciens «fachos» dont la présence est réelle, même si le pouvoir exagère certains faits. Il faudrait être solidaire sans rechigner et «Skoazell-Vreizh» vient de prendre les devants en nous avertissant que ceux qui, en quelque sorte, ne suivent pas la ligne, ne verront pas leurs avocats payés. Cela veut donc dire qu'il nous faut prendre à notre compte les compromissions avec les anciens de la guerre, la ligue du manifeste des emprisonnés à la rédaction duquel les plus sensés d'entre nous, ont refusé de participer et ont été mis signataires contre leur gré : manifeste nationaliste tout ce qu'il y a de plus réactionnaire, véritable appel camouflé à la lutte armée et contenant des propos du genre «jusqu'à destruction complète des rouages de l'état français et constitution d'une Bretagne indépendante et socialiste». Ils veulent nous faire un «procès à la Corse» sans vouloir se rendre compte combien nous sommes coupés de la population. Paradoxalement, ceux qui veulent le plus souvent jouer aux durs sont ceux qui ont le moins tenu devant les flics...»

skoazell~vreizh: ça dérape !

Or il nous semble à SKOAZELL VREIZH, que si des militants bretons ont participé plus ou moins aux actes reprochés par l'Accusation ou simplement en ont eu connaissance, c'est que cela correspondait à leurs options bretonnes fondamentales, et qu'en conséquence une solidarité d'esprit et de fait doit intervenir pendant le procès.

Ce n'est peut-être pas la position et l'optique des Avocats dont certains ne sont pas Bretons (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne saisissent pas les problèmes bretons), mais il appartient aux détenus de voir et de soumettre à leurs défenseurs les lignes de défense qu'ils acceptent ou n'acceptent pas, mais en tirant les conclusions de leur accord ou désaccord.

Considérant par ailleurs que si SKOAZELL VREIZH existe, c'est qu'une communauté d'esprit breton a réuni ses membres pour soutenir moralement et pécuniairement les familles des militants bretons qui auraient, à partir de position et actes, dont ils portent l'entière responsabilité, à subir des emprisonnements (coupables ou pas coupables) et des condamnations.

Il est aussi évident que les nombreux militants bretons qui participent financièrement à l'œuvre de SKOAZELL VREIZH ont les mêmes conceptions bretonnes. Les Uns et les Autres ne peuvent donc accepter de voir les militants ayant agi pour une même Cause - Les Droits bafoués de la Bretagne -, s'accuser mutuellement et se déchirer sur les bancs de la Cour de Sécurité de l'Etat, ce qui serait un véritable scandale.

En conséquence SKOAZELL VREIZH ne réglera pas les honoraires des Avocats qui, pour la défense de leurs clients, chargeront les autres inculpés.

Suivant les cas, l'aide aux familles pourra être modulée en fonction de l'attitude de l'inculpé pendant le procès.

Skoazell-Vreizh confond les rôles : de la solidarité avec les familles à la solidarité entre détenus, avec un joli petit chantage !...

POURQUOI L'U.D.B. N'A PAS TÉMOIGNÉ

A la fois juge et partie, émanation directe de l'état chargée de sanctionner les «crimes» contre l'état, la Cour de Sûreté, comme toute juridiction d'exception, est un piège.

Piège pour les accusés, qui ne peuvent bénéficier de la présence d'un jury populaire, comme dans une cour d'assise. Piège aussi pour les témoins qui risquent à chaque parole des assimilations abusives. Ainsi, dès le début du procès de septembre, le Président Alaër devait-il demander avec insistance aux inculpés pourquoi ils avaient témoigné au procès de l'attentat de Versailles... Aurait-on idée, en Cour d'assise, de demander des comptes à qui aurait témoigné pour un criminel ? le simple exemple prouve qu'avec la CSE, c'est la relation avec la justice qui est faussée.

Paradoxalement, la Cour de Sûreté de l'Etat, a longtemps semblé complexée par son origine et par sa nature douteuse. Les premiers procès de séparatistes - qu'ils fussent bretons ou corses - avaient permis des procès longs et explicatifs, et débouché sur des sanctions modérées. Aujourd'hui, ce temps est révolu : le nouveau giscardisme a donné à la CSE un aplomb qu'elle n'avait osé prendre sous De Gaulle ou Pompidou et les condamnations deviennent d'autant plus dures que la Cour de Sûreté a perdu son rôle de chambre d'écho.

Les peines exceptionnellement lourdes - 15 ans - infligées au printemps à Montauzier et Chenevières, ont été confirmées lors des procès

«corses» de l'été. Un accusé a même été condamné à 9 ans de prison ferme pour une tentative d'attentat, le ministère public déclarant benoîtement que peu lui importait la matérialité de l'acte incriminé et que seules comptaient les idées mises en avant, qu'il s'agit d'extirper définitivement...

On ne saurait mieux souligner le caractère directement politique des condamnations, alors que la France se refuse toujours à admettre qu'il existe dans ses prisons des prisonniers... politiques.

Dans ces conditions, quel est le sens d'un témoignage devant la Cour de Sécurité de l'État?

Peut-il servir les accusés en aidant à réduire les peines infligées? Manifestement non: les condamnations sont trop évidemment fixées par le pouvoir politique, en application de la politique répressive plus ou moins marquée qu'il a décidée dans le moment. Croire qu'un témoignage peut modifier et atténuer le verdict relève de l'angélisme.

Peut-il servir une politique, et si oui laquelle? Le système de défense choisi par certains inculpés montre que ce qu'on aurait attendu d'un témoignage de membres de l'U.D.B. c'est une caution politique. Cette caution, nous ne pouvons honnêtement la donner, tant notre pratique est à l'opposé de celle du FLB, tant notre réflexion politique s'éloigne des slogans sommaires et des manifestes réactionnaires mitonnés en prison et mis en avant au procès.

Peut-il servir de tribune pour populariser le combat breton? Surtout pas! La confusion est trop grande... Le pouvoir a eu la chance, ou l'habileté de compromettre les accusés avec la vieille extrême-droite bretonne pro-nazie, et certains membres de l'ARB ont eu l'imbécillité d'établir de tels contacts. Tout témoignage «breton» est donc guetté par un amalgame que les milieux policiers ont déjà annoncé et que la presse hexagonale, qui ne s'intéresse à la Bretagne que par le biais du sensationnel, est prête à opérer. Croire qu'on peut y échapper, dans l'état actuel de main-mise du pouvoir sur l'information, est vraiment une naïveté.

Un témoignage politique «U.D.B.», c'est-à-dire un exposé de la politique suivie par l'UDB en Bretagne et par ses militants, qui ont choisi une voie radicalement opposée à l'impasse où se trouvent des membres du FLB ne pouvait aboutir qu'à les enfoncer davantage — ce qui n'est pas notre travail.

Voilà les quatre raisons qui ont fait que le bureau politique de l'UDB dès le mois de décembre 1978, avait décidé de ne pas témoigner à ce procès. Beaucoup d'organisations culturelles ont eu la même attitude, refusant la fausse dialectique «condamnation politique — solidarité humaine». Si le PS et la CFDT ont participé au procès, c'est sans doute faute d'avoir fait la même analyse, c'est aussi parce que leur nature d'organisation nationale ôtait à leur égard toute possibilité d'amalgame.

REPRESSION

Un seuil inacceptable a été franchi

Les droits de l'homme et les libertés en prennent un coup, en Bretagne aussi, ces derniers temps. Bavures? Peut-être, mais quand la justice s'en mêle, quand des juridictions militaires viennent au secours de l'arbitraire, on ne peut plus parler d'actes isolés. C'est un climat qui se dégrade, c'est une porte ouverte vers un régime qui abandonne la démocratie, soit-elle bourgeoise et formelle.

Au mois de juin, l'arsenal de Brest est en grève, comme la plupart des arsenaux de France. Ici, c'est une grève dure, très suivie malgré la proximité des vacances. Bourges refuse toute négociation et s'en remet aux gardes mobiles, qui campent à l'intérieur de l'arsenal. Les heurts sont quotidiens, parfois violents. Deux manifestants sont le 15 juin condamnés à la prison ferme, selon la procédure expéditive du flagrant délit, et en vertu de la loi anti-casseurs. En appel à Rennes, un mois plus tard, ils sont libérés à la satisfaction de tout le monde, sauf Bourges: alors que la justice a tranché en leur faveur, les ouvriers brestois perdront quand même leur travail. Le directeur de l'arsenal, malgré l'avis de la commission de discipline, licencie.

En plein été, c'est l'affaire Herry: de lourdes condamnations pour des syndicalistes paysans qui s'opposaient à une réalisation de cumul de terre particulièrement flagrante.

C'est donc dans un climat répressif plutôt lourd que parviennent les informations sur les sévices, de gravités diverses, qu'ont dû subir pendant leur garde à vue de six jours, les derniers Bretons rasés dans une opération anti FLB. On savait ces pratiques employées çà et là, dans les commissariats parisiens ou marseillais. On en avait moins l'habitude en Bretagne mais il semble bien que l'attentat contre la villa de Le Taillanter ait, ici, déclenché l'engrenage. Notre refus constant de l'action terroriste nous permet de dénoncer ces méthodes avec la plus grande vigueur: ce sont les droits fondamentaux de la personne humaine qui sont en cause.

Quand un prévenu n'a pu dormir que 6 heures en 130 heures d'interrogatoire, quand un autre a hurlé toute une nuit dans les locaux du S.R.P.J. de Rennes, on peut avoir des doutes. C'est le moins que l'on puisse dire sur la sérénité des dépositions...

Le cas le plus grave est celui de Christian Merer, un étudiant de 24 ans, arrêté en juin et

qui, en compagnie de son avocat, M. J.J. de Félice, a porté plainte il y a plus de deux mois. Aujourd'hui encore, aucune suite n'a été donnée à cette plainte, appuyée pourtant par un certificat médical qu'on a laissé figurer — à la suite de quelles maladroites ou erreurs? — dans son dossier.

«Le Peuple Breton» a décidé de publier le texte de la plainte déposée par Christian Merer, c'est d'abord parce qu'il est important que de tels faits soient connus; c'est ensuite pour tenter d'éviter qu'impunis, ils se multiplient; c'est enfin parce qu'il apparaît, après plus de deux mois, une volonté d'étouffer une affaire qui n'est pas à l'honneur de la police.

J'affirme sur l'honneur les faits suivants:

Parti de Quimper vers 5 h. de l'après-midi du jeudi, j'arrive dans les locaux du S.R.P.J. vers 9 h. du soir, après 4 h. de route et sans avoir mangé de la journée. Aussitôt l'interrogatoire commence.

Je demande un temps de repos et de réflexion, qui m'est refusé. Pendant une heure ce sont des formalités, puis on m'annonce ma participation au 2^e attentat de Ty-Vougeret sur lequel il me faudra témoigner. Je refuse de me prononcer sur quoi que ce soit avant un temps de réflexion et n'ai donc rien à déclarer.

Vers 11 h., deux hommes ont pénétré dans la pièce où j'étais interrogé et ont commencé à me gifler, voulant me faire avouer la participation à l'attentat.

Puis, coups de pieds, plat de la main, torsion des cheveux et de la barbe, torsion des bras, coups du plat de la main dans la nuque, griffures à la poitrine, coups de poings dans le dos et l'estomac (qui m'ont immobilisé 10 minutes, on m'a à ce moment passé une éponge froide sur le visage et la nuque). Restaient en permanence dans la pièce les deux hommes qui me frappaient, ainsi que, par intermittence 3 ou 4 personnes en plus, me pressant toutes de questions quant à l'attentat et mes rapports avec le FLB.

Vers les minuit et demi, 1 heure du matin, j'ai été dévêtu, allongé, tandis que l'un des hommes m'introduisait une règle dans l'anus.



Versailles, 26 juin 78 (ci-dessus) ; St-Nazaire, 20 décembre 78 (ci-dessous). Un engrenage malsain...



Une demi-heure plus tard, est survenu un inspecteur qui m'a fait rhabiller, puis est sorti.

5 ou 6 personnes sont venues autour de moi, m'interrogeant, m'insultant puis sont sorties.

Les coups reprennent par intermittence, cela jusqu'à 3 h. du matin. De cette heure, jusqu'à 4 h, on essaie de me faire déposer sur procès-verbal, sans succès (il n'y a eu aucune violence pendant ce temps).

A 4 h. les choses prennent fin.

Je pense que les interpellés isolés dans les pièces avoisinantes les plus proches ont entendu ce qui s'est passé entre 11 h. et 3 h. du matin, cette première nuit du jeudi.

Pour vous donner tous les éléments d'appréciation utiles dans cette affaire, je vous indique ce que j'ai déclaré à Mr Gonnard, juge d'instruction à la Cour de Sûreté de l'Etat lors de l'instruction du 5

juillet 1979 — en présence de mon avocat — c'est-à-dire la première fois que je pouvais m'expliquer devant un magistrat :

« Je tiens tout d'abord à vous exposer dans quelles conditions j'ai été interrogé par le service de police interpellé le 14 juin à 12 h. — arrivé vers 8 h. 9 h. à Rennes — j'ai été entendu immédiatement — je n'avais pas mangé depuis le matin — on m'a frappé entre 11 h. et minuit — avant de répondre j'ai demandé un temps de réflexion.

Les choses ont traîné jusqu'à 23 h. environ — pour m'obliger à répondre deux hommes se sont mis à me frapper, j'ai tout d'abord reçu des gifles, portées avec le revers de la main, on m'a tiré sur les cheveux et la barbe, enfin j'ai été déshabillé couché sur le sol et on m'a introduit une règle dans l'anus.

Ces divers sévices m'ont été infligés par les 2 mêmes personnes en présence d'autres fonctionnaires — je serai en mesure de reconnaître ceux qui m'ont ainsi frappé —

ceux qui se sont livrés sur moi à de pareilles agissements.

Allongé sur le sol, complètement nu, j'ai continué à recevoir des coups dans le dos, sur la poitrine.

Lorsque j'ai été examiné vers midi le 15, j'ai fait part au médecin de ce que j'avais subi — je lui ai dit la règle introduite dans l'anus — il m'a répondu qu'il pouvait seulement consigner sur son certificat les traces de coups qui étaient apparentes — je dois dire qu'il ne m'a pas examiné dans la région anale, mais que je n'avais aucune lésion — je peux préciser aussi que lorsque j'étais allongé sur le sol, j'ai reçu alternativement des coups de pieds et la scène s'est prolongée pendant environ trois heures.

Je sais que mon audition a été effectuée par le commissaire Boittin, je ne peux préciser s'il a assisté aux scènes de violences, mais il ne m'a pas frappé — je ne connais pas le nom des autres policiers qui m'ont entendu — d'autres personnes ont pu être témoins des violences que j'ai subies, car elles sont entrées dans le local — à plusieurs reprises — pendant que j'étais frappé ».

Je conteste formellement avoir été en proie à une crise de nerfs qui aurait obligé les policiers à me maîtriser. Le lendemain, j'ai été prévenu par un fonctionnaire que si je m'avisais de me plaindre et de faire état du certificat médical, on m'opposerait un procès-verbal mentionnant que je m'étais rebellé.

Enfin, je vous précise que dès le lendemain de ces faits, un certificat médical daté du 15 juin 1979 a été établi par le Dr Leleu Yves, médecin à Rennes, 6 rue St-Thomas — Cote O.212 de mon dossier à la Cour de Sûreté — certificat qui confirme les violences dont j'ai été victime et rédigé dans les termes suivants :

« Je soussigné Dr Leleu de Rennes SOS Médecin, certifie avoir examiné ce jour M. Merer Christian né le 12.4.55 à Quimper, domicilié 42 rue d'Ales à Quimper, lequel présente de multiples ecchymoses d'un centimètre de diamètre au niveau des 2 biceps, ainsi qu'une éraflure de cinq centimètres de long au niveau de la face antérieure du sternum, ainsi que de multiples petites ecchymoses de quelques millimètres près des yeux et au niveau de l'oreille droite, ces lésions étant en rapport selon les dires de l'intéressé, avec des sévices subis dans les locaux de la Police Judiciaire de Rennes où il est actuellement en garde à vue. »

Cette plainte est confortée par le témoignage d'une autre personne arrêtée, Yves Le Bihan, qui affirme « avoir entendu dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 juin les cris et hurlements d'un homme dont j'ignore l'identité, qui subissait les tortures d'un ou plusieurs inspecteurs du service de police judiciaire pendant son audition ayant lieu environ de minuit à 3 heures du matin. Les cris de souffrance, atroces m'ont tout de suite indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un quelconque tabassage, mais de torture. J'estime que ces agissements ont bien duré trois heures pleines avec à peu près une demi-heure de pause, mais aussitôt les cris reprirent.

J'affirme tout cela sur l'honneur et j'ajoute que la proximité du local me permit d'entendre certaines bribes « Tu vas te mettre à table, salaud ? Avoue ! » et d'autres insultes et menaces que, par décence, je préfère taire. »

Le commerce extérieur de la Bretagne

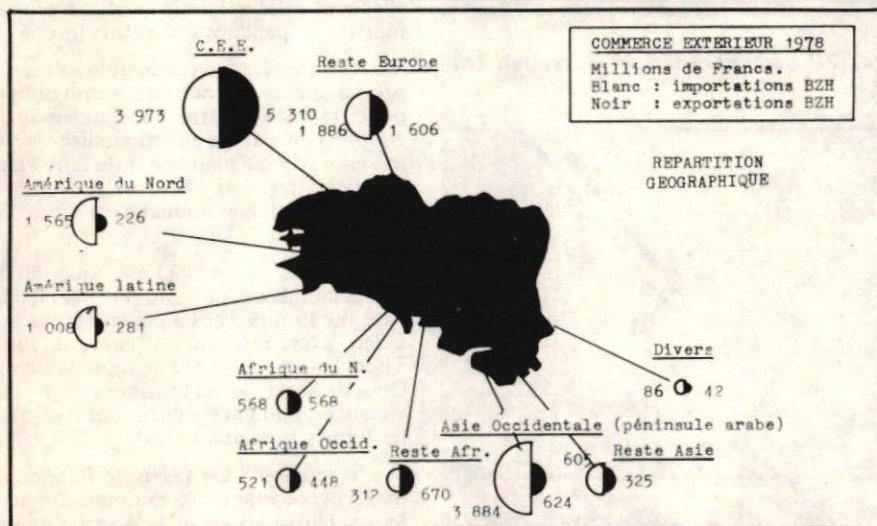
CE que les statistiques officielles appellent le «commerce extérieur» de la Bretagne, c'est en fait le commerce extérieur de la France par les départements bretons. La différence n'est pas mince: elle gomme notamment les échanges entre la Bretagne et la France qui sont donc absents ici, et très mal connus de toutes façons. A ce «détail» et à quelques autres près, la connaissance des importations et des exportations enregistrées en Bretagne reste particulièrement intéressante.

La situation de la Bretagne dans l'économie européenne et mondiale s'y lit ou s'y laisse deviner sans effort, dans ses nuances comme dans ses traits fondamentaux.



Le Peuple Breton

Le port et la rade de Brest.



Source

Les chiffres de base sont tirés des statistiques des Directions régionales des Douanes.

Légende:

Le commerce extérieur français transitant par les départements bretons comporte une forte part de produits agricoles ou alimentaires, ce qui révèle des échanges peu actifs, et un pays commerçant (la Bretagne) peu industrialisé. La partie «industrielle» du commerce extérieur breton n'est pas moins révélatrice: le pétrole -importé- et les automobiles -exportées- sont d'abord sources de profits pour des capitaux extérieurs à la Bretagne, français pour l'essentiel.

Les échanges de la Bretagne sont ceux d'un pays relativement développé

Sans perdre de vue les limites de l'étude, qui sont capitales, constatons en premier lieu que les échanges extérieurs de la Bretagne sont ceux d'un pays relativement développé, à n'en considérer que les caractéristiques de masse.

La Bretagne importe en effet en quantité (tonnes) près de sept fois plus qu'elle n'exporte, et malgré cela la valeur totale de ses exportations atteint 70% de la valeur de ses importations. Autrement dit, elle exporte des produits nettement plus élaborés que ceux qu'elle importe. Le rapport de valeurs entre la tonne exportée et la tonne importée est très exactement de 4,7.

Les bonnes âmes en détresse dans une peau d'Européen colonisé auraient pourtant tort de se réjouir. Deux situations

particulières attirent en effet l'attention: celle de la Loire-Atlantique, pour les importations, et celle de l'Ille-et-Vilaine pour les exportations.

La Bretagne importe pour le compte d'autrui

La Loire-Atlantique importe en quantité 75,4% du tonnage importé par la Bretagne, mais en valeur ces importations ne représentent plus que 57,7% des importations bretonnes. C'est la Loire-Atlantique qui fait baisser le plus nettement la valeur moyenne de la tonne importée. Cette valeur moyenne est pour elle de 0,7 mF (milliers de francs) seulement.

Or, quelle est l'importation majeure de notre département méridional? C'est le pétrole. Il représente en 1978 plus de 77,4% des importations de la Loire-Atlantique en tonnage et sa valeur à la tonne est de 0,47mF...

Même si les Bretons consomment une grande partie de ce pétrole qu'ils importent — ce par quoi ils se rattachent effectivement au monde développé — on ne saurait faire du raffinage et de la distribution du pétrole ou de ses sous-produits une industrie bretonne. Elle l'est par sa localisation (Donges, Vern), en aucune manière par la propriété des moyens qu'elle met en œuvre ou, ce qui revient au même, par la destination de ses profits.

Autrement dit, pour sa principale importation apparente, notre pays agit pour le compte d'autrui.

La Bretagne exporte pour le compte d'autrui

Regardons maintenant les exportations, et le cas particulier de l'Ille-et-Vilaine.

Cet autre département de Haute-Bretagne ne réalise que 19,2% des exportations bretonnes en quantité, mais il atteint malgré cela 27,3% de la valeur exportée. La tonne qu'il exporte a la valeur la plus haute de Bretagne: 6 mF.

Or, quelle est l'exportation majeure de l'Ille-et-Vilaine? C'est l'automobile, dont la valeur à la tonne est de 18,2 mF et qui représente, principalement par ce département, le second chapitre en valeur de nos exportations (19,6% immédiatement derrière les produits de l'industrie du lait et de la viande: 19,7%).

Même si les bretons consomment eux-mêmes une partie de leur production automobile, ce qui les rattache toujours au monde développé, l'automobile n'est pas plus que l'industrie pétrolière une industrie bretonne, par la propriété des moyens qu'elle met en œuvre et la destination de ses profits. Elle n'est bretonne que par sa localisation.

Si l'on veut bien considérer qu'il en va très largement de même pour la construction navale, mécanique, électrique et électronique, aéronautique et d'armement, qui représentent ensemble 22,1% en valeur de nos exportations. constatons que pour

une très large part de ses exportations, notre pays agit aussi pour le compte d'autrui.

Le pays développé, c'est la France

L'analyse des importations et des exportations de la Bretagne confirme donc que nos échanges extérieurs sont ceux d'un pays développé, mais elle conduit à préciser que le pays développé en question, c'est la France!

Ici, les limites de l'étude se fissurent, et certaines caractéristiques de nos échanges avec la France transparaissent à l'évidence. Matériellement, nous paraissions importer des matériaux bruts ou semi-transformés (l'acier nécessaire à la fabrication automobile ou le pétrole) et exporter des produits transformés (les automobiles ou

l'essence). En fait nous ne faisons que vendre notre force de travail (à Donges, à Vern, à Rennes-la-Jannais, à Penhoët, dans les arsenaux...) pour permettre à de substantielles plus-values de passer nos «frontières». Nos importations comme nos exportations, du moins en ce qui concerne la sphère industrielle de notre économie, ne sont dans la réalité que les importations et les exportations d'un impérialisme dont nous sommes localement les façonniers.

Aussi longtemps que nos partenaires de gauche en Bretagne n'auront pas compris ce fondement essentiel du combat de l'U.D.B., il manquera à leur combat breton une dimension elle aussi essentielle.

L'agriculture, un secteur à part

La Bretagne n'est pas seulement le

façonnier d'un impérialisme qui utilise ses sites portuaires et son travail pour s'enrichir. Les produits de l'agriculture et des industries agro-alimentaires représentent 31,9% de ses importations et 39,0% de ses exportations en valeur, ce qui est à la fois énorme et révélateur d'un commerce peu actif et d'une faible industrialisation.

On peut considérer qu'il s'agit là, surtout pour les exportations, des «vrais» échanges internationaux de la Bretagne.

Or, ce qu'il faut aussitôt constater, c'est le changement d'échelle. La valeur à la tonne des produits de l'agriculture importés est de 1,37 mF, et la valeur à la tonne des produits de l'agriculture exportés est de 1,49 mF, pour la Loire-Atlantique (mais les chiffres disponibles permettent de penser qu'ils sont significatifs). Autrement dit d'assez faibles écarts.

Les échanges de produits de la pêche sont également équilibrés en valeur pondérée. La tonne exportée vaut 4,57 mF (milliers de francs) et la tonne importée 4,93 mF, ceci pour l'ensemble de nos cinq départements.

Le commerce extérieur de la Bretagne met ainsi en évidence l'existence dans notre pays d'un double secteur économique. L'un principalement primaire, portant sur les productions de l'agriculture et de la pêche, peu productif en valeur, relativement équilibré dans ses échanges avec l'extérieur, dont les moyens et les profits, quoique limités, sont encore pour une part «bretons», même si cette situation se modifie actuellement très vite. L'autre principalement secondaire (industrie), portant sur la transformation de matières premières (pétrole) ou de minerais (automobile), déséquilibré dans ses échanges extérieurs apparents (importation de pétrole à bas prix, exportation de voitures à haut prix) mais travaillant en réalité pour ses propriétaires extérieurs (industrie pétrolière et automobile notamment) comme fournisseur de main d'œuvre.

L'existence d'un tel double secteur est caractéristique des économies «périphériques», et l'intégration de l'agriculture ou de la pêche n'est pas ce qui en changera fondamentalement les données, au contraire. Elle approfondira ce qu'il faut bien appeler la dimension coloniale de notre économie: le fait que notre activité sert en priorité à rentabiliser un capital extérieur à la Bretagne.

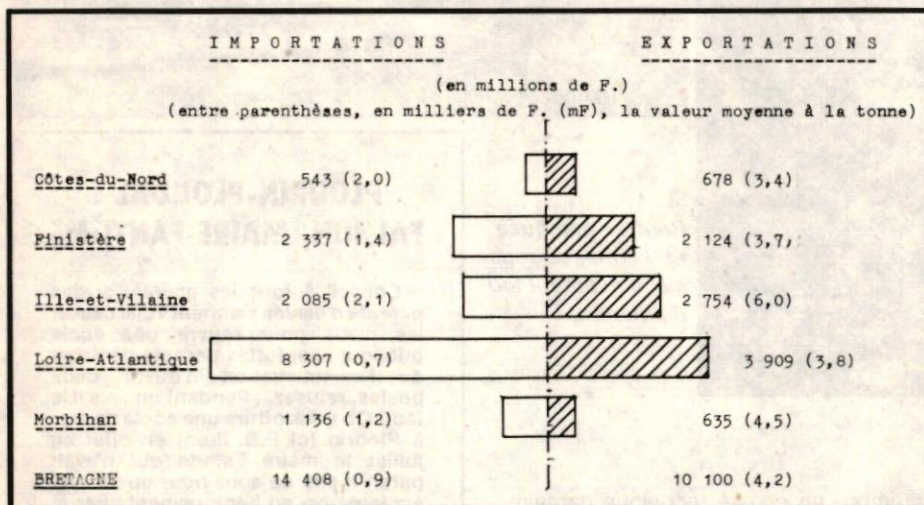
Le niveau de la vie en Bretagne, relativement proche de celui des pays développés, ne doit donc pas faire illusion, quant à la nature des liens qui nous unissent aux centres capitalistes.

Il confirme que nous ne sommes pas l'Ouganda. Nous le savions déjà un peu.

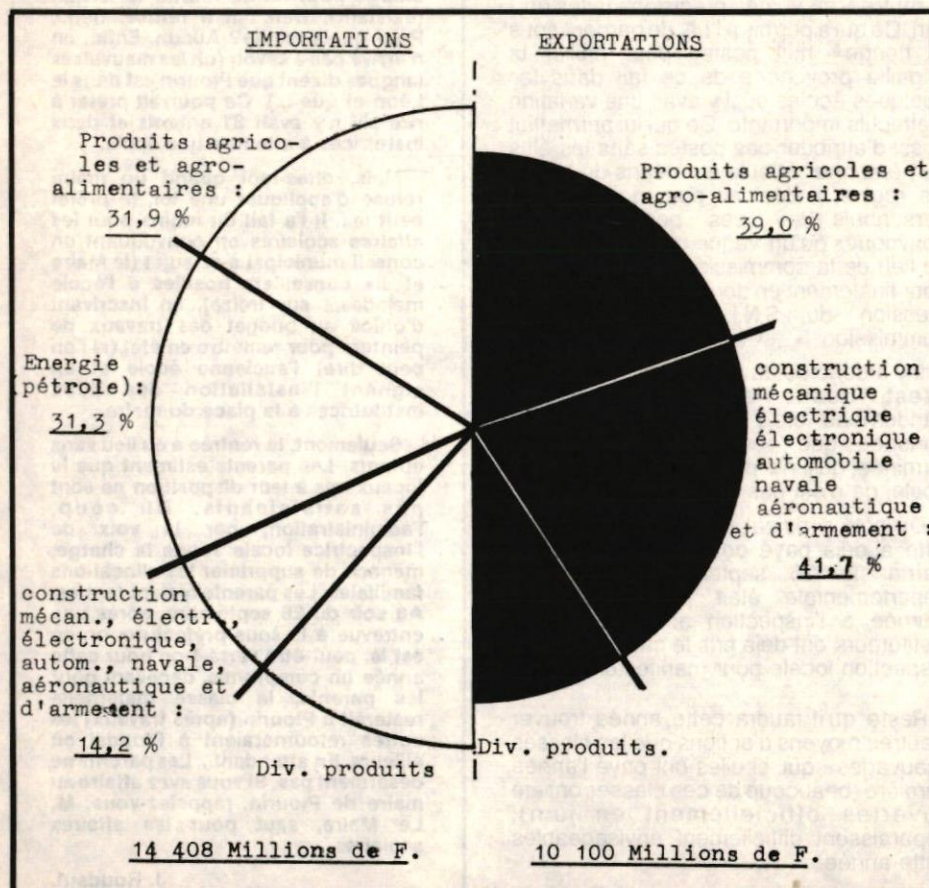
Mais notre niveau de vie est celui d'un colonisé qui vit près de la table du colon. L'analyse de nos échanges extérieurs ne laisse aucun doute à cet égard. Faute de connaître avec précision nos échanges avec la France, nous pouvons déjà constater que c'est avec la C.E.E. que les rapports de valeurs par tonne entre exportations et importations sont les moins favorables (moins d'un tiers de la moyenne générale).

Il est probable que notre rôle de jardinier et de façonnier est encore plus accentué avec la France, situation qui justifie pleinement la lutte anti-impérialiste des travailleurs bretons.

Michel François.



Le commerce extérieur de la Bretagne en 1978



LA RENTRÉE 79 DANS LE FINISTÈRE :

CONCERTATION, MON C.. !



Ouest-France



Ouest-France

Rentrée manquée
et kermesse réussie à Plourin-Ploudalmézeau.

La rentrée 1978 dans le Finistère, rappelez-vous. Rarement les actions conjuguées des parents et des enseignants du primaire n'avaient été aussi virulentes: grèves, manifs, occupations de l'inspection académique, et classes «sauvages». La lutte s'était d'ailleurs prolongée jusqu'en juin avec la bagarre pour la levée des sanctions contre les instits «sauvages».

Autoritarisme en hausse

Cette année, au 20 septembre, cela s'annonçait plus calme apparemment. C'est donc que tout va bien comme l'annonce M. Péron, l'inspecteur d'académie? A voir. L'administration a déjà annoncé la couleur: autoritarisme et mépris du personnel en hausse.

En effet, pour prévenir des mouvements durs et mobilisateurs dans le style classes «sauvages» l'I.A. a pris les devants: 11 avertissements contre les instits «sauvages», suppression d'une demi-décharge de classe au secrétaire départemental adjoint du S.N.I., fermetures abusives, menaces aux familles (cf. l'encart Plourin). Les fameuses grilles Guichard que S.N.I. et Fédération Cornec contestent depuis des années existent toujours et de plus en maternelle pour obtenir une ouverture, on exclut les enfants de 2 à 3 ans des effectifs. Quand on sait que les petites sections maternelles comptent à partir de février-Pâques pour la plupart une bonne trentaine d'enfants...

Sous le coude

Pire, l'autoritarisme peut se transformer en inconscience et en manque de sérieux. Qu'on en juge: jusqu'ici, se tenait vers le 20

septembre, un comité technique paritaire qui au vu des effectifs de la rentrée effectuait quelques fermetures et ouvertures. Cette année, il s'est tenu avant la rentrée, au vu des précisions faites en... juin. Ce qui a permis à l'I.A. de garder «sous le coude» huit postes pour pallier la pagaille provoquée de ce fait dans les quelques écoles où il y avait une variation d'effectifs importante. Ce qui lui permettait aussi d'attribuer ces postes sans les élus du personnel. Mieux, au mépris de toutes les règles, il décidait pour nommer des personnels sur ces postes de ne convoquer qu'un vague groupe de travail au lieu de la commission paritaire prévue pour finalement en dernière minute sous la pression du S.N.I. convoquer cette commission.

Il y a donc eu du «reuz» dès la rentrée à Brest, Jean Perrin, Saint-Urbain, Landerneau, etc... Et, bien que M. Péron annonce que pour lui la rentrée est terminée, qu'il n'a plus de postes, dans les écoles, ça n'est pas fini.

Du côté syndical, la riposte est prête, la lutte a déjà payé comme à Brest, Jean Perrin, le 26 septembre une manif départementale était prévue pour la journée à l'inspection académique, les instituteurs ont déjà pris le chemin de leur inspection locale pour manifester.

Reste qu'il faudra cette année trouver d'autres moyens d'actions que les classes «sauvages» qui, si elles ont payé l'année dernière (beaucoup de ces classes ont été ouvertes officiellement en juin), apparaissent difficilement envisageables cette année.

J. Roudaut.

PLOURIN-LOUDAL : FALHON, MAIRE-FANTÔME

Conseil à tous les maires: si des parents d'élèves viennent vous casser les pieds pour rouvrir une école publique, confortés par une décision de l'administration d'ouvrir deux postes, refusez... Pendant un an s'il le faut. On vous offrira une école neuve: à Plourin (cf P.B. Juin) en effet en juillet le maire Falhon qui n'avait paraît-il pas de sous pour ouvrir une école neuve en baraquements par le conseil général pour les bâtiments, le S.I.V.O.M. pour la viabilisation du terrain, l'académie pour le mobilier à charge pour lui de fournir le terrain (existant). Ben... Il a refusé, rien... Pour quels motifs? Aucun. Enfin, on n'arrive pas à savoir (oh les mauvaises langues disent que Plourin est dans le Léon et que ...). Ça pourrait prêter à rire s'il n'y avait 31 enfants et deux institutrices à attendre une école.

Mais, dites-moi quand un maire refuse d'appliquer une loi, le préfet peut le... Il l'a fait du moins pour les affaires scolaires en convoquant un conseil municipal à ce sujet (le Maire et six conseillers hostiles à l'école malades... sur treize), en inscrivant d'office au budget des travaux de peinture pour remettre en état (si l'on peut dire) l'ancienne école et en signant l'installation des deux institutrices à la place du maire.

Seulement, la rentrée a eu lieu sans enfants. Les parents estiment que le locaux mis à leur disposition ne sont pas satisfaisants. Du coup, l'administration, par la voix de l'Inspectrice locale sonne la charge, menace de supprimer les allocations familiales. Les parents restent fermes. Au soir du 20 septembre, après une entrevue à la sous-préfecture, on en est là, peut-être verra-t-on pour cette année un compromis, décevant pour les parents, la classe maternelle resterait à Plourin (après travaux) les autres retourneraient à Ploudal où ailleurs. En attendant... Les parents ne désarment pas. Si vous avez affaire au maire de Plourin, rappelez-vous: M. Le Maire, sauf pour les affaires scolaires.

J. Roudaut.

NOS HÔPITAUX EN DANGER

Le Peuple Breton



Le CHU de Brest : une situation qui s'aggrave

Les journaux, la télé ont fait grand cas des nouvelles mesures et des efforts pour «l'humanisation» des hôpitaux; quelques réalisations de prestige ne peuvent toutefois pas masquer la grande misère du secteur santé dans une économie en crise. Secteur qui n'échappe pas, malgré son caractère de service social de la première importance, aux compressions de budget tous azimuts (... sauf pour l'armée) du gouvernement de Giscard. Le processus de contrôle se met alors en place et s'accélère rapidement.

Dès septembre 78, Mme Veil fait connaître son intention de limiter l'augmentation des effectifs pour 1979 à 1% des postes existants dans les établissements hospitaliers. Sa volonté de restreindre au maximum les budgets hospitaliers apparaît à la même époque.

— La circulaire n° 947 du 29 mars 1979 signée par Mme Veil et Mr Papon sur le contrôle et la globalisation concrétise cette atteinte au service public. Elle appelle à un strict respect des budgets, à un renforcement des contrôles pour le seul secteur public, favorisant ainsi le développement des cliniques privées.

— A la veille des congés d'août enfin, le 25 juillet, toute une série de mesures concernant le domaine de la santé sont rendues publiques. Elles dépassent ce que l'on pouvait imaginer, tellement elles sont lourdes d'injustice.

Parmi elles, le secteur hospitalier n'est pas oublié:

● Ainsi, les hôpitaux publics devront pour 1979 respecter les budgets primitifs approuvés en début d'année; il n'y aura pas de budget additionnel.

● Pour les années suivantes leurs dépenses ne devront pas dépasser la progression du produit national brut (PIB).

● Les crédits consacrés à des capacités supérieures d'accueil devront être réduits. Pour les investissements, les programmes non engagés seront revus.

Déjà, les répercussions de toutes ces décisions se font sentir et la Bretagne est une fois de plus première touchée.

— Ainsi la gravité de la situation a-t-elle amené le Conseil d'Administration du C.H.R. Morvan à Brest à émettre une protestation auprès du ministre de la Santé, dès le mois de juillet.

— Ainsi à l'hôpital Bodélio de Lorient, le refus du ministère de la santé à créer 7 nouveaux postes comme le demandait le Comité d'administration, empêche l'ouverture du nouveau service de Néphrologie inauguré en mars dernier (cf PB sept.)

— Ainsi au centre hospitalier Régional de Nantes, 409 auxiliaires en fonction depuis plus de 6 mois et dont beaucoup étaient sur le point de devenir stagiaires sont menacés de licenciement, alors que les syndicats estiment nécessaire la création de 500 nouveaux emplois...

— Ainsi l'hôpital rural de Paimbœuf, pourtant en pleine progression va se trouver contraint de refuser des malades dès le 1^{er} octobre, avec la menace pour 31 auxiliaires d'être licenciés.

Ces exemples, qui ne sont hélas que les premiers, montrent que l'actuelle politique ne peut entraîner que de nouveaux licenciements, et avec eux, l'aggravation des conditions d'hospitalisation des malades et des conditions de travail des personnels.

Ces licenciements sont inévitables, lorsqu'on sait que Raymond Barre a adressé un télex aux préfets de région, mettant ces derniers en demeure d'appliquer «d'une manière ferme et résolue» les mesures prises en juillet, de «n'approuver en aucun cas des budgets supplémentaires en dépassement des budgets primitifs, même dans les cas où il existe des recettes supplémentaires», et pour faire face aux dépenses incompressibles de «réduire les dépenses sur d'autres comptes, en priorité l'entretien et le personnel». Comment donc dans ces conditions les hôpitaux pourront-ils faire face à l'inflation qui

dépassera 10% entre janvier et décembre 79 ce que le professeur Barre semble allègrement «oublier»!

D'autre part, des projets de loi existent qui visent à assurer la mainmise du pouvoir sur les hôpitaux tel celui-ci:

«Le Ministre pourrait ordonner aux conseils d'administrations des établissements hospitaliers, la suppression de services, de lits d'hospitalisation et d'équipements. En cas de refus du conseil d'administration, il est expressément prévu que le Ministère prendrait les décisions en ses lieu et place».

De telles mesures, à terme, signifient la disparition de ces assemblées dont les droits sont pourtant déjà réduits, passant ainsi contre toute justice et toute logique au-dessus de l'avis même des principaux intéressés.

C'est une atteinte de plus à nos libertés et à nos droits.

Que devient donc le «droit à la santé pour tous», quand, de plus, il apparaît clairement dans les intentions du gouvernement de réduire la couverture sociale actuelle pour la promotion de mutuelles privées. Et chez nous, en Bretagne qu'en est-il?

Le plan breton

Il y a 4 ans, le ministère de la santé à Paris avait mis en place un plan pour faire face à la sous-médicalisation aiguë de notre pays: le Plan Médico-Hospitalier Breton qui s'échelonnant sur 12 ou 13 ans sera donc terminé, normalement, en 1986.

Comme son nom l'indique ce plan est basé sur le développement hospitalier. A l'époque déjà, l'UDB avait manifesté son inquiétude face à ce plan, qui mise tout sur l'hôpital, privilégie les secteurs de pointe de la médecine et de la chirurgie, les Centres Hospitaliers Universitaires, qui sont loin de desservir les besoins de toute la population bretonne.

Or du développement, de l'efficacité de ce plan, déjà insuffisant, déjà largement en retard (l'ouverture du nouvel hôpital de Quimper était prévue pour 1977, aura-t-elle lieu en 80?), qu'en adviendra-t-il avec une telle politique?

Travailleurs bretons, à deux reprises on nous impose de Paris l'avenir d'un secteur important de notre vie en Bretagne: en 1975 le préfet de région sur ordre de Paris, propose comme étant la panacée le développement hospitalier.

En 1979, on le somme toujours de Paris d'appliquer une politique qui mènera à long terme les hôpitaux à la faillite.

Ce sont des technocrates parisiens qui décideront s'il faut supprimer des lits à Brest, Rennes, Quimper ou Carhaix!

Face à cette politique, il est urgent qu'une riposte massive et rigoureuse s'engage. Il faut soutenir sans réserve, tous ceux, syndicats, collectivités locales, etc... qui entament aujourd'hui la lutte afin que soient préservés les emplois et les pouvoirs des conseils d'administration.

C'est notre «droit à la santé» à nous travailleurs bretons, qui en dépend.

Hervé Hubert.

UN NOUVEAU CHEVAL DE TROIE ?

Un événement dont la grande presse a parlé mais qui semble passer inaperçu des paysans bretons, c'est le problème des prix de la viande ovine. La manifestation de Limoges en juillet dernier, a pourtant bien évoqué le problème.

Pour comprendre la situation, il faut savoir que non seulement la France est déficitaire en viande ovine, mais que la

consommation augmente de 2% l'an, alors que la production, elle, n'augmente que de 1%. L'Irlande, membre du Marché Commun écoule normalement ses excédents sur le territoire français, mais l'Angleterre, ayant conservé des relations privilégiées avec son ex-Commonwealth, écoule toute sa production sur le marché Français, préférant s'approvisionner entièrement en

Nouvelle-Zélande, ou en Australie. Pourquoi dans ces pays ? Pour la simple raison que, là-bas, la viande n'est que le sous-produit de la laine, c'est-à-dire, qu'on élève les moutons pour la laine d'abord, à tel point qu'en 1978 le kilo net de viande néo-zélandaise arrivait dans les Iles Britanniques à 7 ou 8 Francs, alors qu'il est payé ici environ 23 Francs le kilo au producteur. Qui pourrait résister face à pareille concurrence ?

LANGOUSTINE :

La pêche bretonne, Paris s'en fout !

Le conflit langoustinier illustre de façon flagrante le peu de cas que fait le gouvernement français des pêches maritimes en général et des pêches bretonnes en particulier.

Nous avons déjà dit notre inquiétude devant l'orientation prise, qui consiste à se contenter d'une pêche résiduelle dans le cadre d'une nouvelle restructuration des pêches communautaires, en achetant le poisson manquant. Nous ne sommes donc pas surpris de voir aujourd'hui les pouvoirs publics se comporter avec une extrême mollesse, face à des décisions unilatérales indéfendables tant du point de vue de la réglementation de la C.E.E. que du

point de vue scientifique.

Alors que c'est l'existence même de l'activité langoustinière, l'existence même des ports bigoudens qui est menacée, le ministre des transports tente par des mini-mesures ponctuelles de désamorcer la colère légitime des Bretons. Indemnisation des chaluts et remboursement des amendes ? On est encore loin du manque à gagner et si cela va aussi vite que pour les diverses marées noires, il y a du dépôt de rôle dans l'air !... Mais soyons justes : en regard du dérisoire budget de la Marine Marchande, la ponction ne pourrait sans doute plus être forte. Seulement, cela ne résoud nullement le problème de fonds : pourra-t-on encore

longtemps pêcher de la langoustine ?

Pourra-t-on tout simplement pêcher encore au nord du 48^e parallèle ? Les pêcheurs bretons sont-ils destinés à subir tous les inconvénients des règlements communautaires sans en percevoir le moindre avantage ? Quand on pense que les pouvoirs publics estiment que « la petite pêche côtière ne représente qu'un intérêt peu comparable à celui de la pêche au large », on est fixé sur les intentions gouvernementales !

C'est vrai : vu de Paris, ce n'est rien : 0,2 % du PIB. Pour nous, c'est un secteur économique essentiel ; alors, défendons nos mers et nos ports, défendons l'accès à la ressource : c'est notre droit.



Les importateurs anglais ont donc le beau rôle... Mais cela ne leur suffit pas!...

Le marché Européen (et surtout Français) leur permettrait de gagner autrement plus d'argent sous prétexte de nourrir les consommateurs à meilleur prix. Le Traité de Rome avec la protection au frontalière? C'est pour eux l'obstacle majeur, mais les règlements ça se change, ou ça se contourne. Après de multiples pressions, sur la commission européenne, cette dernière — Monsieur Gungelach en tête, puisqu'il a lui-même effectué le voyage aux antipodes — semble acquiesce aux arguments des trusts importateurs.

De quoi s'agit-il? D'introduire à l'intérieur de la communauté Européenne le système britannique ancien: Le Deficiency Payment, c'est-à-dire, laisser entrer librement la viande ovine au prix des cours mondiaux et compenser la perte occasionnée aux producteurs par une prime équivalente. Cette façon de procéder pourrait laisser les producteurs indifférents s'ils n'y flairaient un piège. En effet, qu'advierait-il lorsque la grande presse parlée et écrite, bien orchestrée et aux ordres, dénoncerait les milliards versés aux producteurs de viande ovine, incapables de supporter la concurrence étrangère?

Quant aux producteurs de viandes ovine, porcine et autres, qui jouent les non concernés, ils pourraient avoir une amère surprise: un prix anormalement bas de la viande de mouton aurait nécessairement une incidence sur le prix des autres viandes. Ensuite, les primes attribuées aux éleveurs de



moutons pourraient constituer un précédent pour les autres produits agricoles importés. Résultat, au bout de quelques années, le Traité de Rome, si souvent malmené déjà jusqu'ici, ne serait plus qu'un chiffon de papier et la Zone du Marché Commun deviendrait vite une zone de libre échange à la grande joie des trusts importateurs.

La Bretagne, forte productrice de viandes de toutes sortes, subirait particulièrement ce rude coup et en pâtirait plus qu'aucune autre région. L'agriculture bretonne déjà bien handicapée, notamment par ses coûts de production, pourrait bien recevoir cette fois, le coup de grâce, si les éleveurs de notre région ne réagissaient pas plus! Après une pêche neutralisée, une industrialisation avortée, verra-t-on une agriculture bretonne étranglée par les trusts internationaux?

Paul Martin
Éleveur

Au festival paysan de St-Herblain,

5 minutes avec Bernard Avenard de la FDSEA - Loire-Atlantique

Un festival paysan à Saint Herblain

Une expérience à l'initiative de la FDSEA de Loire-Atlantique apparemment fort réussie. Un temps magnifique, une bonne animation ont largement contribué au succès de cette fête.

Plus de 5000 personnes comptabilisées aux entrées. Au programme de cette journée, une animation musicale avec la Grabotte (groupe folk) le Père Jean, les contes de Gaston Couste dits et chantés par Gérard Pieron; le théâtre du Galion y présentait «la file indienne» (pièce sur le chômage et ses conséquences).

Ce festival était l'occasion de rassembler les agriculteurs autour de forums et débats sur des sujets divers (problèmes du foncier, croissance, énergie). Il a aussi permis de présenter à la population citadine la réalité du monde agricole.

Des panneaux évoquant clairement les difficultés des paysans et leurs revendications exprimaient la volonté des organisateurs de faire de cette journée une fête politique. Une trentaine de stands en tout, en comptant bien sûr les dégustations variées, allant du cidre aux vins du Pays Nantais, sans compter le lait et divers produits de la ferme.

Nous avons, à cette occasion, interviewé Bernard Avenard, Secrétaire Général Adjoint de la F.D.S.E.A. de Loire-Atlantique.

Quel était l'objectif de ce Festival?

Le premier objectif était de permettre à tous les agriculteurs et aux responsables de se retrouver et d'échanger sur la vie et les objectifs de notre Fédération, nos craintes et aussi nos espoirs. Le festival devait être la fête de tous les agriculteurs.

Le deuxième objectif était de permettre à l'ensemble des travailleurs d'échanger sur un certain nombre de luttes et concrétiser ainsi la solidarité qui nous lie avec les organisations syndicales ouvrières ou du cadre de vie. Le 3^e objectif enfin était de retrouver l'idée de la fête, de faire la fête ensemble. C'était une occasion aussi de sortir l'organisation du cadre traditionnel de son expression.

Pourquoi avoir choisi le cadre de St Herblain pour ce Festival?

Il y a dans le choix de St Herblain deux sortes de raisons:

— des raisons pratiques tout d'abord car le parc de la Gournerie nous offrait des possibilités matérielles importantes et une aide de la municipalité.

— des raisons politiques ensuite par la volonté que nous avions d'associer à la fête les citadins et travailleurs des villes et tous ceux qui s'intéressent à la vie du monde agricole.

Parle-nous un peu maintenant du festival lui-même. Comment a-t-il été préparé?

Le festival et les différents stands ont été préparés par les différentes Commissions et sections de la fédération (par exemple la Section Laitière, la Commission Jeunes...). Il a mobilisé pendant plusieurs semaines l'ensemble des militants de nos communes et de nos cantons, sans oublier leurs familles bien sûr...

Qu'attendez-vous de ce festival?

Je crois qu'il devrait nous permettre de renforcer nos alliances avec d'autres organisations, de permettre également au maximum de gens de connaître la vie syndicale de la F.D.S.E.A.

Alors satisfait de ce premier festival?

Dans l'ensemble oui. Il y a eu du monde, c'est déjà un côté positif. Par la suite nous ferons un bilan plus complet à notre niveau.

Que représente la FDSEA actuellement en Loire-Atlantique?

Un nombre important d'adhérents 9000 environ, des relations régulières et des Actions communes dans le cadre du Comité de Redon (Finistère, Morbihan, Mayenne) et de l'Interdépartementale avec 16 autres fédérations notamment le Puy de Dôme, La Loire, La Drôme, etc...

En conclusion il reste encore beaucoup à faire, le capitalisme est toujours le même, c'est-à-dire l'alliance du Pouvoir et de l'Argent au détriment des petits et des moyens agriculteurs.

Quelles difficultés rencontrez-vous à la fédération pour trouver des militants responsables?

C'est effectivement un problème difficile à résoudre, du fait de notre absence de l'exploitation. L'indemnité accordée par la Fédération à partir de 4 jours de présence par mois au Syndicat est de 75 francs par jour. Cette somme est bien entendu loin de couvrir les charges de salaire d'un remplaçant nécessaire à la bonne marche de l'exploitation. Dans mon cas par exemple, étant seul sur l'exploitation, la Fédération me paie un remplaçant 3 jours par semaine. C'est une première expérience et ce problème reste posé.

Eh bien, merci Bernard de nous avoir consacré ce moment au milieu d'une journée bien chargée pour toi sans doute.

Propos recueillis par Alain Olivier.

LETTRE OUVERTE A M. LE PRÉSIDENT DE LA COUR DE SÛRETÉ DE L'ÉTAT

par F. KERFRAVAL

Permettez-moi, M. le président, de renouer à travers ce journal une relation interrompue à l'échéance d'une année où vous m'aviez initié au droit pénal et à la criminologie.

Depuis, de juge pour enfants dans un tribunal de province, vous voilà devenu premier président de la plus haute juridiction d'exception de l'Etat. De professeur, vous voilà devenu inquisiteur. D'auditeur, me voilà devenu chroniqueur.

Vingt-trois hommes m'ont conduit, après onze années, à me remémorer votre nom, votre visage et votre personnalité. Vingt-trois militants dévoyés ou trompés que j'ai vu rafler en Bretagne l'espace d'un été. Vingt-trois inculpés rengorgés ou désabusés que vous avez vu comparaître le mois dernier.

Sans doute, quand vous lirez cette lettre, les aurez-vous déjà jugés, condamnés, et emprisonnés qui à la Santé, qui à Fresnes, qui à Fleury-Mérogis. Un an, deux ans, cinq ans, dix ans, quinze ans. Avec ou sans sursis. Avec ou sans scrupules.

Sans doute quand vous lirez cette lettre aurez-vous déjà été jugé par les rituels encenseurs et les traditionnels censeurs de la Cour de sûreté de l'Etat. Le tribunal sut habilement allier clémence et fermeté, commenta « Le Figaro ». Les juges se sont une nouvelle fois comportés en valets du pouvoir, s'indignera « Libération ».

Sans doute classerez-vous alors en souriant « l'affaire des Bretons ». Et rendez-vous au prochain procès ! Pourtant ce scénario ne me satisfait pas. Je veux comprendre. Je veux comprendre comment et pourquoi un homme épris de justice et pétri de procédure a-t-il accepté d'être la pièce maîtresse de la plus belle machine à réprimer qu'ait jamais engendré le droit français.

Au nom de la rigueur et de l'intégrité que je vous connaissais, je ne puis croire en votre soumission aux opportunités politiques. Je crois en votre indépendance, et je m'alarme.



La cour de sûreté après un procès
« corse »

Si c'est à ce poste que vous a conduit une carrière consacrée à la défense du bien public et de la liberté des citoyens, alors je crie à la perversion.

A concevoir l'exercice de la justice comme un apostolat, on fait du Code pénal un nouvel Evangile. A raisonner avec la Loi comme unique référence, on met son esprit au goulag. A légitimer une juridiction d'exception, on fait du pays une nouvelle Bastille.

Quelle perversion de la justice quand les juges appliquent en toute indépendance des lois de complaisance ! Quelle régression dans la justice quand les jugements s'inspirent de la défense de l'Etat plutôt que de celle de l'homme !

A ce délit naturel qu'est l'utilisation injustifiée de la violence, vous avez accepté d'ajouter un délit artificiellement créé : l'atteinte à la sûreté de l'Etat. A la sanction rendue au nom de la société des hommes, vous avez accepté de substituer une sanction rendue au nom de l'Etat. Au nom de cette religion d'Etat qu'est l'exaltation de la France éternelle. Quelle dégradation !

Claude Allaer, vous ne m'aviez pas appris que la conscience des juges ne devait pas aller au-delà de la volonté du législateur. Vous ne m'aviez pas appris que la raison d'Etat devait primer sur la raison humaine. Vous ne m'aviez pas dit que les tribunaux de l'Inquisition rendaient une bonne justice.

Loi. Ordre. Religion. Etat. De combien d'abdications individuelles se nourrissent ces grands mots ? De combien d'interdits criminels se garantissent-ils pour prospérer ? Un seul combat mérite qu'on lui sacrifie une part de liberté : celui de l'homme. Ce combat, M. le président, n'est pas le vôtre. Ce combat, M. Allaer, n'est plus le vôtre.

La société qui vous a chargé de rendre sa justice n'est pas faite pour l'homme, mais pour sa duplication administrative, l'individu. Elle n'est pas faite pour l'homme breton, mais pour le citoyen anonyme, aussi ne vous étonnez pas, M. le président, si, une fois cette lettre close, mon principal souci sera de faire disparaître votre nom de ma mémoire.

Les patrons contre l'autonomie !

Un rapport du Conseil Economique et Social juge (sévèrement...) le fonctionnement des régions.

Christian Bonnet, patron des préfets : réduire les assemblées régionales à un rôle subalterne.



Qui le sait ? Le Conseil Économique et Social est la troisième Chambre du Parlement français, après l'Assemblée Nationale et le Sénat. C'est un peu, à l'échelon hexagonal, l'équivalent des «Comités Économiques et Sociaux» régionaux. Comme eux, il est principalement composé de représentants de catégories socio-professionnelles. Et comme eux, il a un rôle essentiellement consultatif : il émet des «avis».

Si l'on en parle peu, c'est évidemment qu'il parle trop, au goût de certains, malgré la sous-représentation scandaleuse en son sein, des catégories sociales les plus exploitées (1).

Il vient ainsi d'adopter (2) un avis sur «l'évolution du rôle des établissements publics régionaux dans le domaine économique et social». Cet avis est politiquement passionnant tant par son contenu que par ses limites et par les attitudes révélatrices qu'il met en lumière.

«De nombreux freins tenant tant aux comportements qu'aux textes»

Sur l'évolution passée des instances régionales, le Conseil porte un jugement sévère.

Il relève rapidement quelques points positifs. Des extensions de compétence (parc naturels, répartition de certains crédits d'État, transports publics, aide aux entreprises...), et surtout le fait que les «régions» (3) ont su de mieux en mieux utiliser les textes.

Mais il dénonce aussitôt «des

contraintes institutionnelles alourdissant les méthodes de travail et entravant le dynamisme des régions». Ainsi, les crédits d'État «de catégorie III» que la «région» a la possibilité de répartir ne concernent que des investissements secondaires, et la complexité des règles de répartition l'oblige pratiquement à suivre les propositions préfectorales.

Mettant en cause le Président de la République, le Conseil Économique et Social constate que le développement de l'institution régionale est freiné. Il souligne que les régions sont consultées sur l'utilisation des crédits **dix mois après la répartition prévisionnelle** appuyant les demandes de crédits présentées par les préfets aux ministres ! Il regrette les délais trop courts octroyés pour l'examen de la coordination entre plan national et plan régional ; la pratique de certains ministères qui détournent les textes pour imposer aux régions des charges indues, en matière notamment d'équipement routier ; l'inapplication des textes imposant aux préfets la rédaction de rapports sur l'exécution du Plan.

Il constate les conséquences néfastes que peuvent avoir, sur l'efficacité des «établissements publics régionaux», le

mode de désignation des conseillers régionaux et le régime de cumul des mandats qu'il implique. Il déplore le refus des pouvoirs publics «d'affecter aux assemblées régionales un personnel propre en nombre suffisant, afin de leur permettre de traiter en toute indépendance vis-à-vis de l'administration, des problèmes qui leur sont soumis».

Bref, c'est la volée de bois vert, solidement argumentée par un rapport de M. Marcel Deneux, publié au même journal officiel (4).

Des propositions affligeantes de timidité ou d'imprécision

Si la description du mal est spectaculaire, le diagnostic proprement dit s'y dilue, et les remèdes proposés sont pour la plupart affligeants de timidité ou d'imprécision. On se demande à les lire, où sont les responsabilités : éviter que le «conseil régional» ne court-circuite le «comité économique et social» ; créer des groupes de travail comme aux deux instances régionales ; accepter des séances extraordinaires des comités économiques et sociaux ; allonger le délais d'examen des rapports ; mener une réflexion «sur les moyens d'éviter les difficultés de conciliation entre mandat national et mandat régional», etc...

On trouve certes des morceaux plus consistants, ou des vœux méritoires : renforcement du personnel mis à la disposition des assemblées régionales, création de F.D.E.S. (5) régionaux, révision complète de la fiscalité régionale, définition de sa compétence par la région elle-même (Oh !). Mais une fois ces points esquissés, il est clair que le Conseil Économique et

(1) : il tire des origines gaullistes de la V^{ème} République sur-représentation des classes moyennes et une sous-représentation des travailleurs.

(2) : séances des 12 et 13 juin 1979.

(3) : les guillemets sont de la rédaction du P.B.

(4) : J.O. «Avis et Rapports du Conseil Économique et Social», année 1979, n° 20, daté du 30 juillet 1979. Ce document peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels, 26 rue Desaix, 75015 Paris, pour 0,50 F.

(5) : Fonds de Développement Économique et Social.

Social, percevant avec une acuité certaine les inévitables conséquences du système régional institué par la loi du 5 juillet 1972, se borne à conseiller... de s'en accommoder.

La manière dont les différentes catégories socio-professionnelles y sont représentées, lui permettrait-elle plus d'audace ? On peut en douter. La majorité qui a adopté le projet d'avis (63 voix sur 135 votants) est très significativement composée, pour l'essentiel, des représentants de l'agriculture, de l'artisanat, des associations familiales, des syndicats C.G.C., F.O., C.F.T.C., des « professions libérales et classes moyennes ».

Le patronat : que devient le pouvoir de l'État ?

Les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. comptent pour 21 dans les 36 abstentions, et leurs explications de vote se recoupent largement. Les uns et les autres regrettent que l'avis ne remette pas en cause le cadre fixé par la loi de 1972, pour réclamer notamment la création de véritables **collectivités territoriales**. Mais prenant malgré tout en compte les aspects positifs du document, ils entendent ne pas s'opposer à son adoption.

Quant au patronat, il se livre à un véritable tir de barrage. Les représentants des entreprises privées comptent pour 22 dans les 36 votes hostiles au projet d'avis, où ils sont rejoints par les 10 votants du groupe des « personnalités choisies en raison de leur compétence » (créatures du gouvernement). Ils avaient auparavant tenté d'empêcher le vote en déposant une motion de renvoi où l'on peut lire entre les lignes, à quel point l'État français centralisé est un instrument de la concentration du capital :

«Lorsqu'il est dit, dans le projet d'avis, qu'il convient de laisser la région déterminer elle-même ses compétences et ses propres tâches, que devient le pouvoir de l'État ? Lorsqu'il est écrit «aux impôts actuels devrait se substituer un nouvel impôt régional», où sont les pouvoirs du Parlement ? (6)».

«Comment les entreprises locales ne seraient-elles pas gênées par la création d'un F.D.E.S. (5) local et par le risque de non cohérence possible de projets régionaux (...) ?».

Les derniers vrais sceptiques auront compris où se situe, exactement l'opposition à toute idée d'autonomie des « régions » ; à quel point cette idée, **radicalement contraire aux intérêts capitalistes**, n'est cohérente qu'avec un projet socialiste.

Car la « troisième voie » chère à la petite bourgeoisie et aux travailleurs récupérés, ressemblera toujours au cri de colère de l'avis adopté, qui meurt dans un silence respectueux des lois du système.

M.F.

(6) : Les représentants du patronat oublient que le Conseil Économique et Social est lui-même une assemblée parlementaire !

La vie de l'U.D.B.

Débats en Occitanie



Charles Camberoque

Le débat de Sud : Edmond Siméoni (Union du Peuple Corse), Miquel Porter (Esquerra republicana de Catalunya), Alain Doudiès et Jacques Maigne, de Sud, Robert Lafont (Mon país escorjat), Jean Guéguénat (U.D.B.) et Gustave Alirol (Volem viure al país).

L'Occitanie s'intéresse à l'autonomie, ces temps-ci. Après le manifeste « Mon país escorjat », lancé à l'initiative de Chabrol, Lafont et Maffre-Beaugé, ce sont les états généraux du Languedoc qui se préparent actuellement avec la participation active des syndicats ouvriers. Certes, l'idée de l'autonomie occitane n'en est qu'à ses premiers balbutiements, mais elle a reçu des parrainages que nous ne connaissons guère en Bretagne. En Occitanie, l'autonomie n'est « tabou », ni pour la CGT, ni pour le PCF. Pour certaines tendances du PS non plus, comme on le verra plus loin.

L'UDB a été invitée, par deux fois, à participer au débat sur l'autonomie en Occitanie. Au printemps, à l'initiative du journal « Sud » (1), dont la fête annuelle avait lieu à Montpellier un débat réunissait cinq pays : l'Occitanie, la Corse, le Pays Basque, la Catalogne et la Bretagne, cinq pays aux situations économiques très diverses, à l'histoire très différente, au degré d'avancée distinct. L'autonomie est-elle la réponse unique à des situations différentes ? la revendication autonomiste est vécue et pratiquée à des niveaux différents : pour

Edmond Siméoni (Union du Peuple Corse) il s'agit « d'un éternel combat pour la défense des droits nationaux, fondé sur le lien indissoluble entre le peuple et le pays » ; en pays Basque, devait dire Manex Goyhenetche, c'est la lutte contre le terrorisme d'état ; et, convenait Miguel Porto (Esquerra republicana de Catalunya) « si la Catalogne était affrontée à un tel terrorisme d'état, elle aussi serait terroriste ». Mais en Catalogne, sans doute grâce à la puissance des organisations ouvrières, la route de la libération nationale ne passe pas par la violence. Rares sont, dans l'état français, les formations autonomistes qui prennent en compte la lutte électorale. « C'est pourtant un point important », signalait Jean Guéguénat, pour l'UDB. « C'est la manière la moins imparfaite pour mesurer une audience » ; mais il ne s'agit pas de s'y limiter et, surtout, se garder d'un combat autonomiste coupé de références socialistes « notre combat pour

(1) Sud, l'hebdomadaire du languedoc, 4 rue des Tessiers, 34000 Montpellier.

l'autonomie est notre participation à l'édification du socialisme et au combat contre l'impérialisme». Point de vue partagé, avec des formulations diverses, par l'ensemble des intervenants, à l'image de Robert Lafont pour qui il est «impossible de concevoir une autonomie pour l'Occitanie qui soit libératrice si elle ne met pas en cause de façon fondamentale le système capitaliste».

Tenu devant un bon millier de personnes, ce débat, qui a fait ressortir des différences, quelques divergences, a aussi montré la longueur du chemin à parcourir. Il a quand même indiqué qu'en aucun endroit, ce chemin n'était désert...

A Pézenas, les 8 et 9 septembre, c'était le CERES, l'aile gauche du parti socialiste, qui tenait un colloque intitulé «vous avez dit autonomie?». Le CERES, qu'on présente souvent comme centralisateur et étatique a donc été, à l'intérieur du parti socialiste, la tendance qui a, la première, de manière organique, tenté de cerner la question. Elle l'a fait de manière très théorique, avec un remarquable exposé de Michel Charzat, secrétaire national du PS sur «Le Marxisme et la Question nationale» et de manière plus

pratique avec Pierre Guidoni, député de l'Aude et Didier Motchane, député au parlement européen. Pour les organisateurs, il s'agissait, à travers le marxisme — et plus particulièrement les travaux de Otto Bauer et de Gramsci — d'appréhender la question de l'autonomie en la situant dans une stratégie socialiste de prise de pouvoir. Pour les invités présents, (la CGT, divers mouvements politiques et culturels occitans dont VVAP représenté par R. Lafont et Y. Rouquette, l'UDB) de préciser leur propre expérience. Ce fut fait sans chercher à ménager le parti socialiste et ses contradictions internes, tant en Occitanie qu'en Bretagne. Ce fut l'occasion également d'une critique de l'expression «autonomie régionale» qui, devait dire J. Guéguénat qui représentait cette fois encore l'UDB, «lui fait penser au café décaféiné: on lui enlève tout son tonus, et ça n'empêche plus personne de dormir!».

Avec son désir d'autogestion, mais avec ses habitudes de parti national, il ne faudrait quand même pas que le PS en vienne à proposer de «centraliser l'autonomie»! Il y a peut-être là un débat pour les années à venir.



le Peuple Breton

FESTOÙ-NOS

Le P.B. publie désormais chaque mois gratuitement l'annonce des festoù-nos de Bretagne et de l'émigration. Si vous avez connaissance d'un fest-nos, si vous en organisez un, si vous y chantez, vous pouvez nous prévenir par simple lettre jusqu'au 20 de chaque mois. Parution assurée si vous précisez l'organisateur.

● Le 13 octobre

à Ploërmel

spectacle et fest-nos avec Mirlitantouille, les glochos (groupe sud-américain), Plisson-Piedrière, G. Jaffré et les sonneurs et chantons du Pays, organisé par la section UDB de Ploërmel-Malestroit.

à Quimper

Salle des fêtes, fest-nos et concert avec «les diablantes» et les sonneurs et chanteurs du pays organisé par «Goueliou evit ar vro Vigouden»

● Le 21 octobre

à St Vincent sur Oust

Bal breton à Ti-Kendalc'h, à partir de 15 h.

● le 27 octobre

à Locminé

Fest-noz de soutien à Diwan, avec An Ankou, Skol Louarn, Kerlen Pondi, Bourdin-Dantel, MH Conan — B. Kerbœuf, Kerbrat-le-Toquin et bien d'autres.

● le 31 octobre

à Paimpol

à la salle des fêtes, fest-noz avec les frères Morvan, Ar Filezed Rostren, Petipain-Le-Chater, Castel et Gorju, Ar Sonerien Landreger, organisé par la section UDB de Plouha-Paimpol.

à Poullaouen

fest-noz an Ollsent (fest-noz de la Toussaint) avec le Roux-Dilasser, les sœurs Lozac'h et les sonneurs de la région. Organisé par la section UDB de Poullaouen.

MEIN-HARZ

(JALONS)

La revue théorique de l'U.D.B.

Au sommaire du numéro 7 :

Michel François : L'autonomie en plus ?

Yves Roussel : Autonomie, un militantisme responsable.

PCM : Qu'est-ce que l'autonomie démocratique et populaire ?

Laurent Le Page : Pour l'autonomie.

M.-C. Le Page : Les femmes et le combat de l'U.D.B.

Encore disponibles :

N° 2 Nationalisme et luttes de classes (1)

N° 3 Nationalisme et luttes de classes (2)

N° 4 Lutte politique, luttes culturelles (1)

N° 5 Lutte politique, luttes culturelles (2)

N° 6 Autonomie et socialisme

Chaque numéro vendu 10 F (+ 1,70 F pour envoi)

U.D.B. : B.P. 304 - 29273 BREST CEDEX

Ceci VOUS concerne !

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

declare vouloir adhérer à l'U.D.B.

A le 197

Signature :

Adressez ce bulletin (découpe ou recopie) à : U.D.B. - B.P. 304, 29273 BREST CEDEX

Petites Annonces

Nous signalons que ces annonces sont gratuites pour tous nos compatriotes à la recherche d'un travail. De même nos adhérents et sympathisants qui nous signaleront des offres d'emplois en Bretagne pourront bénéficier de la gratuité de l'insertion.

DEMANDES D'EMPLOI

J F 20 ans. Bac G1 ayant travaillé 2 ans dans l'enseignement. cherche emploi en Bretagne à partir de septembre. Accepterait également d'être initiée au travail agricole. Étudierait toutes propositions. Téléphoner au 16(40) 45 97 19

Brèves

Ille longue: Non à la militarisation des services

Le ministère de la Défense vient de décider la militarisation de certains services de l'île longue. Cette mesure a pour conséquence la réduction d'une vingtaine de postes civils; la CFDT y voit une première étape vers la militarisation quasi-générale de la base de l'île longue et se demande s'il ne s'agit pas d'une répression pour fait de grève, les personnels travaillant sur la base sous-marine ayant largement participé aux récentes actions menées dans les arsenaux.



Pavillons de complaisance: un nouveau scandale

Après le naufrage de leur navire sur les côtes du Nord-Finistère le 11 août dernier, huit membres de l'équipage du Pan Mercury abandonnés par leur capitaine ont vécu de longues semaines dans le plus grand dénuement. Seule l'aide d'un foyer brestois affilié aux œuvres de la mer, leur a permis de subsister. Le syndicat CGT des marins de Brest, saisi de l'affaire, vient enfin d'obtenir le paiement des salaires et le rapatriement de l'équipage.



Le « Pan Mercury », en démolition.



Châteaubriant: La Cour d'Appel de Rennes donne raison aux ouvriers de la Compagnie Bretonne de Prêt à porter

Les 170 ouvrières de la Compagnie Bretonne de Prêt à porter qui occupaient leur usine au mois d'août dernier, durent évacuer les lieux et furent condamnées chacune à une astreinte de 150 francs par jour de grève. Elles ont fait appel et obtenu l'annulation de la décision précédente.

LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES



ILLE-ET-VILAINE

Rennes:

102 licenciements à la S.A.R.T.

Selon la CGC et la CGT, le comité central d'entreprise de la SART a été averti par la direction du licenciement de 102 personnes.

La Société Armoricaire de Réalisations Techniques spécialisée dans le chauffage et la plomberie comptait 630 salariés en 1977 répartis dans les agences de Rennes, Nantes, Brest et Vannes. En avril dernier, le dépôt de bilan était prononcé avec mise en règlement judiciaire ayant pour première conséquence une diminution des emplois: aujourd'hui seulement 365 personnes subsistent dans l'entreprise et l'annonce de 102 nouveaux licenciements touchant principalement l'agence de Rennes, conduit à un véritable démantèlement de cette Société.

MOR-BIHAN

Les marins-pêcheurs de Quiberon contre le chalutage pélagique.

Une centaine de marins-pêcheurs morbihannais ont manifesté à Nantes leur opposition au chalutage pélagique en baie de Quiberon en retenant dans son bureau le directeur régional des Affaires Maritimes qui par arrêté le 16 juillet dernier avait autorisé cette forme de pêche.

Le syndicat des marins CFDT appuyé par le comité local des pêches réclamait la révision immédiate de l'arrêté du 16 juillet afin d'éviter le saccage de toute la baie du Mor-bihan, cette pratique conduisant à court terme à la destruction de certaines espèces comme la daurade.

Aux inquiétudes des marins-pêcheurs, la Direction des Affaires Maritimes a répondu par l'intervention des forces de police.

CÔTES-DU-NORD

Lamballe:

A qui profite le tourisme?

Chaque année, pendant la période estivale, de nombreux jeunes sont embauchés pour faire face aux activités dépendantes du tourisme.

Pour lutter contre les conditions de travail souvent déplorables, les salaires dérisoires et les multiples infractions à la législation, l'Union locale CFDT de Lamballe a organisé une journée-débat au cours de laquelle, les jeunes travailleurs sont venus témoigner de leur situation: semaine de 66 heures, travail 7 jours sur 7, salaires inférieurs au SMIC, etc. Si l'union locale a pu les renseigner sur la manière de défendre leurs droits, le problème de fond demeure: le tourisme tant vanté comme apport-économique vital pour la région a qui profite-t-il? Les énormes bénéfices réalisés sur le dos des travailleurs saisonniers par une minorité d'exploiteurs grâce à des pratiques d'un autre siècle, montrent l'ampleur de la lutte qui reste encore à mener pour supprimer ces emplois pirates.

LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES



FINISTÈRE

Pour les PTT, l'éloignement géographique du département ne suffit pas. Il fallait trouver quelque chose...

Deux nouvelles mesures prises par le Secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications viennent encore d'aggraver la situation économique de la région (Cf. La Semaine bretonne 25-6-79). C'est tout d'abord la suppression de la deuxième distribution du courrier dans les villes de province mais aussi la modification des paliers de taxation des communications téléphoniques.

Ainsi, le second palier de tarification, celui taxé pour 15 secondes a été tout simplement supprimé. Désormais, tous les départements dont le chef-lieu est situé à plus de 100 kms du point d'appel passent au tarif maximum : 2,50 F la minute.

Pour le Finistérien qui téléphone à Rennes ou à Nantes, cela représente une majoration de 20% comme s'il téléphonait à Marseille ou Strasbourg.

Une manière bien parisienne d'envisager le « désenclavement » du département.

Des factures qui vont encore s'alourdir...

LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes: Manifestation des enseignants pour le réemploi des maîtres auxiliaires.

Le mercredi 19 septembre, un millier d'enseignants a participé à une manifestation pour le réemploi des maîtres auxiliaires devant le rectorat d'académie. La situation est particulièrement grave dans l'académie de Nantes puisqu'après la rentrée, 190 maîtres auxiliaires sont toujours sans emploi et l'Administration reconnaît ne pas avoir le budget nécessaire pour les embaucher.

Quelle meilleure illustration d'une rentrée « sans problème » ?

Chronique réalisée ce mois avec la collaboration de fédérations
de Brest et de Rance-Penthièvre.

Brèves

Pollution: l'Élorn assassinée

Depuis bientôt 10 ans, de nombreux chantiers réunissant pêcheurs et jeunes bénévoles, ont nettoyé les rives de l'Élorn. Ce sont 15.000 journées de travail qui sont régulièrement remises en cause par la pollution. Cette fois, c'est l'usine de traitement des eaux en aval de Landerneau qui a provoqué la mort de nombreux poissons dont des dizaines de saumons. L'APPSB qui a dirigé le nettoyage de la rivière, constate qu'une usine de traitement des eaux, est la principale source de nuisances alors que la plupart des industries s'équipent enfin de stations d'épuration.



Plouay: Les enseignants embauchent un maître auxiliaire

Les 24 enseignants du collège rural de Plouay ont décidé d'embaucher eux-mêmes un maître auxiliaire pour faire face aux besoins de ce collège qui compte 320 élèves. Cette embauche sauvage a pour but de démontrer à l'administration la nécessité de la création d'un nouveau poste compte-tenu de la profession des effectifs dans certaines divisions et la suppression d'un demi-poste par rapport à l'an dernier.



Lannion: nouvelles réductions d'horaires aux L.T.T.

Le personnel des L.T.T. avait déjà un horaire réduit à 32 heures. Une nouvelle mesure est entrée en vigueur fin septembre concernant environ 150 salariés de la câblerie: les horaires sont en effet réduits de 32 à 28 heures. Une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs des L.T.T.



Brest: Un Remblai inattendu pour la troisième cale de radoub

Les marins-pêcheurs CFDT du Nord-Finistère ont vivement protesté contre l'utilisation de résidus d'hydrocarbures provenant de la marée noire de l'Amoco-Cadiz pour le comblement des fouilles entourant la nouvelle forme de radoub. Cette décision prise par la direction du port sans l'avis des autorités municipale a été immédiatement suspendue.

Travailleurs immigrés, travailleurs bretons, même combat



Artault/Gamma

Habib Achour
une vie au
service des
travailleurs
tunisiens

S la situation des travailleurs immigrés n'a jamais été très enviable en France, elle tend pourtant à se faire encore plus précaire qu'avant la crise actuelle de l'impérialisme.

Le gouvernement entend, en effet, faire adopter, au cours de la prochaine session parlementaire, ses projets de lois anti-sociales et anti-démocratiques contre les travailleurs étrangers immigrés en France. La tentation était sans doute trop grande de faire porter le chapeau de la crise à ceux qui sont le plus mal placés pour se défendre, puisqu'ils ne jouissent pas des droits civiques reconnus (jusqu'à quand d'ailleurs?) aux travailleurs de citoyenneté française.

Si ces projets de lois sont adoptés, les conséquences en seront d'une exceptionnelle gravité pour les

travailleurs immigrés:

— un titre unique de courte durée vaudrait autorisation de séjour et de travail.

— toute perte de travail (licenciement économique, etc.) entraînerait quasi-automatiquement la perte du droit au séjour.

— un pouvoir discrétionnaire serait reconnu à l'administration d'accorder ou refuser le renouvellement du titre unique, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les immigrés militants syndicaux ou politiques.

— il faudrait 20 ou 25 ans de séjour en France à la date de promulgation de la loi pour obtenir un titre de séjour et de travail d'une durée de 10 ans, et ce titre exceptionnel ne serait même pas renouvelable de plein droit.

— les immigrés n'étant pas en possession du titre unique seraient expulsés, après internement dans des locaux « administratifs » (lire: policiers) sans le moindre contrôle judiciaire: véritable légalisation de l'arbitraire répressif et menace grave pour les libertés de tous demain.

Ainsi donc, après avoir été désavoué par le Conseil d'État pour ses pratiques illicites en matière d'immigration, le gouvernement cherche-t-il à faire avaliser par la voie législative des méthodes encore plus répressives et ignominieuses dans leur mépris des droits acquis par des hommes qui, à l'époque de la reconstitution du pays et de la consolidation de son économie détruite par la guerre, ont tout contribué à sa relative prospérité actuelle; ce sont eux, notamment qui ont accepté, à des salaires de misère et dans des conditions souvent inhumaines d'hygiène et de sécurité, les tâches ingrates dont ne voulaient plus les travailleurs français. Il est inadmissible, aujourd'hui, de vouloir les chasser sous le prétexte fallacieux de réduire le chômage et de libérer des emplois pour les travailleurs indigènes: tous ceux, en effet, qui ont sérieusement étudié le marché du travail en France savent bien que les français ne veulent plus des emplois particulièrement pénibles, inintéressants ou insalubres, que remplissent les immigrés. Et quand bien même il n'en serait pas ainsi, de quel droit, au nom de quels principes, sinon ceux d'exploitation de l'homme par l'homme, pourrions-nous accepter de voir expulser aujourd'hui ceux qui hier encore ont participé au même titre que nous à l'accroissement du revenu national français?

En vérité, le gouvernement français, par ses manœuvres d'intimidation contre les travailleurs immigrés et leurs familles et par les nouvelles lois scélérates qu'il prépare, entend, une fois de plus, diviser pour régner: diviser la classe ouvrière, diviser l'ensemble des travailleurs en tentant de les dresser les uns contre les autres, au mépris de leurs intérêts réels. A ce jeu, si on s'y laissait prendre, un seul gagnant assuré: la grande bourgeoisie, le grand capital, et sûrement pas les ouvriers, petits commerçants, ou artisans français, qui ont, comme les immigrés, mais seulement à un tout petit peu plus long terme, tout à y perdre.

A nous, travailleurs et militants bretons de lutter en Bretagne, contre ces projets de lois et leurs éventuelles mesures d'application, au coude à coude avec tous les travailleurs, qu'ils soient français ou immigrés.

Décidément, il n'est pas près d'être dépassé, ce cri vieux de plus d'un siècle:

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! ».

C. Chavin — Collin.

Le point de vue des « Algériens en Europe »

UN ENTRETIEN AVEC AHMED KADDOUR

Les projets de loi giscardiens dont nous faisons état ci-contre, encore appelés « projets Stoléru », du nom de leur illustre initiateur (Stoléru: sous-ministre français de la première décennie du dernier quart du vingtième siècle) ne doivent s'appliquer tels quels (du point de vue stoléruiste) ni aux immigrés originaires des pays de la Communauté Économique Européenne, protégés par la législation communautaire sur le droit au travail pour tous dans les États membres (sic), ni aux travailleurs algériens, régis par une convention particulière entre l'Algérie et la France. Cependant, dans ce dernier cas, la convention en question, vieille de dix ans, sera caduque à la fin de cette année et des négociations bilatérales doivent être engagées sur ses modalités de renouvellement. Il ne fait pas de doute que le gouvernement français mettra tout en œuvre pour réduire au strict minimum compatible avec les intérêts économiques de la France en Algérie les minces garanties dont jouissaient jusqu'à présent les immigrés algériens en France, grâce à cette convention qu'à l'époque le gouvernement algérien avait pu imposer à la classe dirigeante française (rappelons cependant, que les garanties en question n'ont pas suffi à mettre les Algériens travaillant en France à l'abri d'innombrables exactions allant jusqu'au meurtre, de la part de nostalgiques invétérés de l'Algérie « française » et de fascistes de tout poil, hostiles au socialisme algérien et bénéficiant généralement d'une très large impunité).

Devant l'échéance du renouvellement de la convention algéro-française et sachant la sourde inquiétude que, dans les circonstances actuelles, cette perspective a fait naître dans les milieux de l'immigration algérienne en France, nous avons voulu connaître le point de vue de l'Amicale des Algériens en Europe, organisation créée par le gouvernement algérien pour faciliter les conditions de vie des immigrés algériens. Nous nous sommes entretenus avec Ahmed Kaddour, responsable de l'Amicale pour Brest et sa région (responsabilité territoriale s'étendant jusqu'à Quimper).

Le Peuple Breton: Ahmed Kaddour, peux-tu d'abord nous dire combien il y a de travailleurs algériens dans la région brestoise ?

Ahmed Kaddour: Dans les 400, sans compter les familles (au demeurant peu nombreuses); mais sur les 400, on peut compter que 50 à 60 sont en déplacement sur divers chantiers; le nombre des travailleurs algériens travaillant ici en permanence, peut donc être estimé à 340-350.

Le Peuple Breton: Habitent-ils dans la région depuis longtemps ?

Ahmed Kaddour: La plupart sont des anciens: plus de 20 ans de présence, et même plus de 25 ans, pour une centaine d'entre eux. Pour les autres, la moitié environ est venue après l'indépendance et ce jusqu'à l'arrêt officiel de l'émigration algérienne en France en 1974-1975, sur l'initiative personnelle du Président Boumediène qui, révolté par les multiples attentats dont les travailleurs algériens vivant en France et leurs familles avaient été victimes à l'époque et refusait de laisser d'autres Algériens aller vivre dans un tel climat d'insécurité.

Quelques-uns aussi sont venus après l'arrêt mais ils ont été expulsés; ça a été le cas de mon neveu, qui a fait 3 ans d'études ici et qui ensuite voulait s'y installer; mais comme il était arrivé 9 ou



10 jours après l'arrêt de notre gouvernement, il a été expulsé à l'issue de ses études. Ça s'est d'ailleurs bien passé et c'était conforme à la volonté de

STOLERU ET LES EBOUEURS

En juillet, « Paris-Match » qui interrogeait Lionel Stoléru sur sa politique, s'est vu retourner ces réponses dont on goûtera la haute tenue morale:

— C'est donc aux travailleurs français de remplacer les immigrés. Croyez-vous qu'ils accepteront toutes leurs tâches ?

IL y a quelque chose de malsain dans la situation actuelle qui veut que l'on réserve aux immigrés des tâches dont les Français ne veulent pas. Il est choquant qu'un pays civilisé ait besoin d'un « esclavage » industriel. Il faut qu'il y ait des étrangers en proportion normale dans tous les emplois.

— Autrement dit, qu'en 1985, ce soient des éboueurs corréziens ou bretons que Giscard conviera au petit déjeuner ?

— Exactement, et c'est déjà possible: en province, il y a des villes où 95% des éboueurs sont français.

notre Gouvernement; du reste, mon neveu n'a pas eu à s'en plaindre puisqu'il a tout de suite trouvé une bonne place dans une Société nationale à Oran, avec toutes les garanties dont jouissent les travailleurs en Algérie (sécurité sociale, médecine gratuite, gestion socialiste des entreprises, etc...).

Le Peuple Breton: Est-il imaginable que, dans l'esprit des «projets Stoléru», tous ces travailleurs, dont un quart est en Bretagne depuis plus de 25 ans, puissent être expulsés du jour au lendemain, au premier prétexte?

Ahmed Kaddour: En tant qu'Amicale de travailleurs étrangers, nous n'avons pas à juger de la politique du gouvernement français, mais si une telle chose devait arriver, nous pensons que cela serait terrible pour nos compatriotes. Et surtout pour ceux qui ne sont pas qualifiés, ceux qui en 20 ou 30 ans, ici n'ont fait que manier la pelle et la pioche ou ramasser les poubelles et qui devaient donc rentrer en Algérie aujourd'hui sans métier. Or les accords d'Évian de 1962 prévoyaient le perfectionnement et la formation professionnelle des travailleurs algériens restant en France, pour permettre leur réinsertion progressive au sein de la société algérienne. Force est de constater que ces promesses contenues dans les accords d'Évian n'ont pas été tenues, ce qui explique le manque de qualification de nos travailleurs aujourd'hui.

Et finalement, on assiste à cette situation paradoxale que nos travailleurs restés en France, pays développé, sont en retard par rapport à ceux repartis en Algérie ou qui ne l'avaient jamais quittée et qui, eux, ont eu droit, après l'indépendance, à l'alphabétisation, aux écoles, à la formation professionnelle, etc...

Il y a donc un retard très net de nos compatriotes ici aujourd'hui par rapport à leurs camarades en Algérie.

Le Peuple Breton: Pas pour tout le monde, quand même: certains, comme toi, ont un métier très qualifié.

Ahmed Kaddour: Oui, mais combien? Je suis effectivement l'un des rares à avoir échappé aux poubelles françaises.

Le Peuple Breton: Est-ce que les travailleurs algériens en France n'auraient pas pu, par eux-mêmes, faire quelque chose pour accéder à un niveau de qualification plus élevé?

Ahmed Kaddour: Nous sommes étrangers et on ne peut pas s'intégrer dans une société étrangère par la force. On a attendu et rien n'est venu. On a donné notre vie à la France — ou plutôt au peuple français — et pour quel résultat? Je crois qu'on a trop donné mais qu'on n'a presque rien reçu en retour. C'est mon point de vue personnel.

Le Peuple Breton: Devant une telle situation, est-ce que beaucoup d'entre vous n'ont pas déjà essayé de retourner en Algérie?

Ahmed Kaddour: On réagit face à une situation donnée. Les choses semblaient aller assez bien en France,

donc on n'éprouvait pas le besoin de retourner. Il y a 10 ans, il n'y a pas 1 Algérien à qui on ait dit: «Ta carte n'est pas renouvelée!».

C'est maintenant que le problème se pose. En fait, on a été trompés par la vie.

Le Peuple Breton: Donc, compte tenu de ce contexte, quels sont les sentiments actuels des Algériens en France et en Bretagne?

Ahmed Kaddour: D'un côté, ils ont espoir dans les résultats des nouvelles négociations qui vont avoir lieu; d'un autre côté, ils sont très inquiets, ils ont peur: beaucoup ici arrivent maintenant à la retraite et on risque de les renvoyer chez eux comme des malpropres, sans aucune pension, malgré leurs cotisations de retraite.

Le Peuple Breton: Et les autres, ceux qui ont dans les 35-45 ans et qui travaillent ici depuis 10 ans ou plus?

Ahmed Kaddour: Ceux-là, qui, presque tous, ont leur famille en Algérie, souhaitent continuer à travailler ici pour pouvoir nourrir leurs familles sur place. Ceux-là attendent l'amélioration des relations entre la France et l'Algérie.

Le Peuple Breton: Et y en a-t-il beaucoup comme toi dans la région, mariés à une Bretonne (ou à une Française) et donc avec des familles «à cheval» entre les deux pays?

Ahmed Kaddour: D'abord, on est algériens à part entière. On est bien obligés d'y être attachés car au bout de 30 ans, on te dit de foutre le camp; mais c'est vrai qu'il y a des Algériens vivant ici en famille et qui ont acheté (ou voudraient le faire) une maison ou un appartement, avec tous les problèmes de prêts, etc..., qui s'y rattachent, mais si c'est pour être vidés d'ici 2 ou 3 ans...

Le Peuple Breton: C'est donc une menace permanente qu'on fait planer sur vous?

Ahmed Kaddour: C'est vrai. Et il y a aussi un problème pour les changements de cartes: obligation de se présenter plusieurs fois au commissariat de police, d'où des difficultés pour les ouvriers devant y aller pendant leur temps de travail.

Le Peuple Breton: Et du point de vue culturel et religieux? Est-ce que quelque chose a été fait pour vous dans la région, comme à Laval où la municipalité a fait construire une mosquée? Et les enfants algériens résidant ici, ont-ils accès à la culture algérienne, à la langue arabe?

Ahmed Kaddour: Rien, rien, absolument rien ici en Bretagne. Des contacts ont été pris avec le maire de Brest mais aucune suite ne leur a été donnée. Il n'en est jamais rien sorti.

On aimerait bien avoir au moins une petite mosquée où on pourrait se réunir mais hélas, absolument rien ne vient. Surtout, aussi, il y a le problème de la langue arabe qui nous touche de près et qu'on oublie même entre nous ici, faute d'avoir un local pour nous réunir ensemble.

Le Peuple Breton: Est-ce que cette situation faite aux Algériens n'est pas due pour une part à l'option socialiste

que l'Algérie a prise après l'indépendance? Il semble que les immigrés Marocains, par exemple, aient été l'objet d'un peu plus d'égards.

Ahmed Kaddour: C'est possible mais je préfère ne pas en parler car l'Amicale n'est pas une organisation politique.

Le Peuple Breton: Et quelles sont vos relations avec les syndicats?

Ahmed Kaddour: Il y a des travailleurs algériens syndiqués à la C.G.T., à la C.F.D.T., etc... Mais il s'agit de problèmes individuels, qui ne sont pas du ressort de l'Amicale, ce qui n'empêche qu'il y ait de très nombreux contacts entre les travailleurs français et algériens.

Le rôle de l'Amicale, lui, c'est de sortir les Algériens «tombés dans le trou», de les réveiller un peu: ceux qui ont oublié leur famille en Algérie, etc, et de les remettre en contact avec leurs pays; car ils n'arriveront jamais à s'intégrer à la société européenne et ils risquent, en fait, d'être rejetés par les deux communautés. Le problème est d'ailleurs très touchant: il y a des Algériens qui ne sont pas retournés chez eux depuis 20 ans et qui vivent ici en dehors de toute culture. Heureusement, il existe aussi ici beaucoup d'Algériens conscients.

Le Peuple Breton: Et vous en Bretagne? Ressentez-vous une situation particulière, une sensibilité différente de celle qui a cours en France?

Ahmed Kaddour: J'ai toujours dit qu'ici, en Bretagne, nous sommes des émigrés privilégiés par rapport au reste de la France. Nous avons une dette envers le peuple breton. Nous avons connu la plus grande misère et une totale insécurité à Paris, Lyon, Marseille, etc, mais ici ça a toujours été différent.

C'est vrai que le peuple breton est un bon peuple, qui a droit à notre respect et y a droit comme tous les peuples. Il n'y a pas eu de sang algérien versé ici.

Par ailleurs, j'ai été heureux de voir récemment dans le journal que des entreprises bretonnes participaient en tant que telles, à la foire internationale d'Alger et je sais aussi qu'il y a des Bretons qui travaillent en Algérie. Nous ne pouvons que souhaiter le développement de ces relations entre la Bretagne et l'Algérie, surtout dans le souci de l'avenir de nos enfants et du bonheur des peuples bretons et algériens.

Le Peuple Breton: Nous, nous le souhaitons aussi, et nous voulons que les travailleurs algériens soient heureux chez nous s'ils ont choisi de vivre ici, et qu'ils s'y sentent en sécurité, autant que peut l'être tout travailleur sous ce régime.

Au fait, et votre présence à la dernière fête du «Peuple Breton»?

Ahmed Kaddour: Oh! Un excellent contact! Terrible! Un contact humain très chaleureux, avec les Algériens comme avec les Bretons. Nous sommes très reconnaissants à l'U.D.B. de nous y avoir invités.

Propos recueillis par Y. Le Floc'h

QUI SONT LES MILITANTS DU BRETON ?

La lecture de votre article consacré aux « militants du breton » a provoqué au sein de « Skol an Emsav » de multiples réactions qui auraient pu, un moment, faire douter du sérieux de votre revue.

La description partielle et partielle de notre mouvement appelle de notre part des commentaires destinés à proposer une vision des choses, à notre sens, plus juste de la réalité.

Faut-il nécessairement que dès lors qu'il s'agisse de mouvement culturel breton, il soit seulement fait cas des poncifs les plus écoulés ?

Contingence du papier journalistique, limité par ses dimensions ? Recours insuffisant auprès d'une documentation, aujourd'hui pourtant abondante ? On ne sait.

On peut se demander si la façon d'aborder un sujet n'est pas parfois biaisée par le prisme déformant d'un oculaire parisien plus hâtif à saisir l'accessoire, surtout si celui-ci est pittoresque, que l'essentiel.

« Ecoute religieuse, sacerdoce, apostolat, converti ». A lire ces mots qui nous décrivent, on pourrait croire que l'on a affaire à une nouvelle secte religieuse ! Le breton est mystique, c'est bien connu ! Pourtant les militants de Skol an Emsav n'ont pas l'impression de correspondre à un

tel portrait, ni ceux qui les connaissent du reste.

Quant au militantisme forcené, n'exagérons rien : les militants de Skol an Emsav, et plus largement ceux du mouvement culturel breton, prennent le temps de vivre ; très souvent, ils ajoutent une activité sportive, syndicale ou... politique à leur actif.

Rien n'en fait comme le laisserait croire cet article les thuriféraires forcenés et fanatiques de la langue bretonne. Mais peut-être était-ce là la version moderne du vieux cliché « le breton tétu ».

Ajoutons simplement que si nous sommes conduits à développer une activité militante en direction de la langue bretonne, outre le fait de la parler, c'est, en autres raisons, que les pouvoirs publics ne font rien, ou si peu..., pour la promouvoir.

Passons sur le portrait de certaines personnes ainsi que sur la description d'une ambiance romantico-révolutionnaire. Ces lignes auront fait sourire plus d'un ! Nous étions plus habitués à retrouver ce genre de littérature ailleurs que dans vos colonnes.

Nous voici donc assimilés à des comploteurs d'une autre époque. Si ce n'était que risible ! On peut se demander si l'on n'a pas cherché là à peindre un décor que l'on avait déjà dans la tête.

Aucunement nous ne souscrivons à l'analyse d'O. Mordrel et nous lui laissons la responsabilité de ses propos qui sont entre autres injurieux envers les milliers de bretonnants qui pratiquent quotidiennement leur langue.

Ceci étant clairement exprimé, il s'agit maintenant de faire le point sur l'évolution de notre langue, du moins de son vocabulaire.

La politique délibérée qui a tenté d'évincer la langue bretonne (cf. « il est interdit de cracher par terre et de parler breton ») a réussi néanmoins à empêcher son développement normal, contribuant ainsi à limiter son usage social au sein des couches populaires à des domaines précisés : vie domestique, relations de travail et de voisinage.

L'émergence de nouveaux rapports sociaux qui entraînent la dislocation de la société traditionnelle précapitaliste (urbanisation, exode rural, relations avec l'administration, développement des échanges économiques) s'est faite concomitamment au développement de l'usage du français dont la connaissance équivalait à une promotion sociale.

Il s'agissait à tout prix de se débarrasser de « son » breton... On sait le nombre de générations de complexes que ce système de domination linguistique a fabriqué (cf le cheval d'orgueil de P. J. Helias).

Cette oppression brutale au départ, plus déguisée sur le tard a fait que tous les nouveaux concepts ont été appréhendés au moyen de la langue française qu'il désignait, outre de son statut et de son prestige, des moyens de formation (école...) et d'information (journaux et médias).

L'exclusion du breton de la scène politique n'a pu donc que bloquer son processus de développement identique à celui de tout autre langue.

Aujourd'hui les bretons de plus en plus nombreux qui cherchent à se réapproprier leur langue pour en faire un réel outil de communication se doivent de disposer d'un vocabulaire enrichi dans certains domaines par rapport à celui du début du siècle.

En aucun cas, on n'aurait confondre une langue dont les structures restent inchangées, ou ne varient que très lentement avec son vocabulaire, par nature évolutif.

Il est parfaitement absurde de prétendre, dans ces conditions, que l'on « cherche à apprendre une langue qu'on ne parle pas encore ! ».

LE CALENDRIER BRETON 1980 EST PARU !

POUR VIVRE ET TRAVAILLER EN BRETAGNE...



MARCHE POUR L'UNITÉ DE LA BRETAGNE, NANTES

Arabad kardad me d'horre : a vicheri whel
N'ous netto marchons : à quel point.

Il ne faut pas avoir horre quand on parle
C'est quand on se fait qu'il faut être honnête.

Diklan
Kardad brezhoneg gant he pupile
La culture française, la culture française.
Kardad brezhoneg gant he pupile.
La culture française portera après !

Gallad ar gerioù a zigondig ar bed
Hag a c'hall brezhoneg keller dremad

Par le pouvoir des mots un monde est créé
Quand on les utilise ce monde est perdu

Gilles Serris

1980					
GWENGOLD			septembre		
scal	7	14	21	28	
leun	1	8	15	22	29
meurzh	2	9	16	23	30
meurzh	3	10	17	24	
yoaz	4	11	18	25	
goader	5	12	19	26	
sgodoer	6	13	20	27	
HERE			octobre		
dimanche	5	12	19	26	
lundi	6	13	20	27	
mardi	7	14	21	28	
mercredi	1	8	15	22	29
jeudi	2	9	16	23	30
vendredi	3	10	17	24	31
samedi	4	11	18	25	

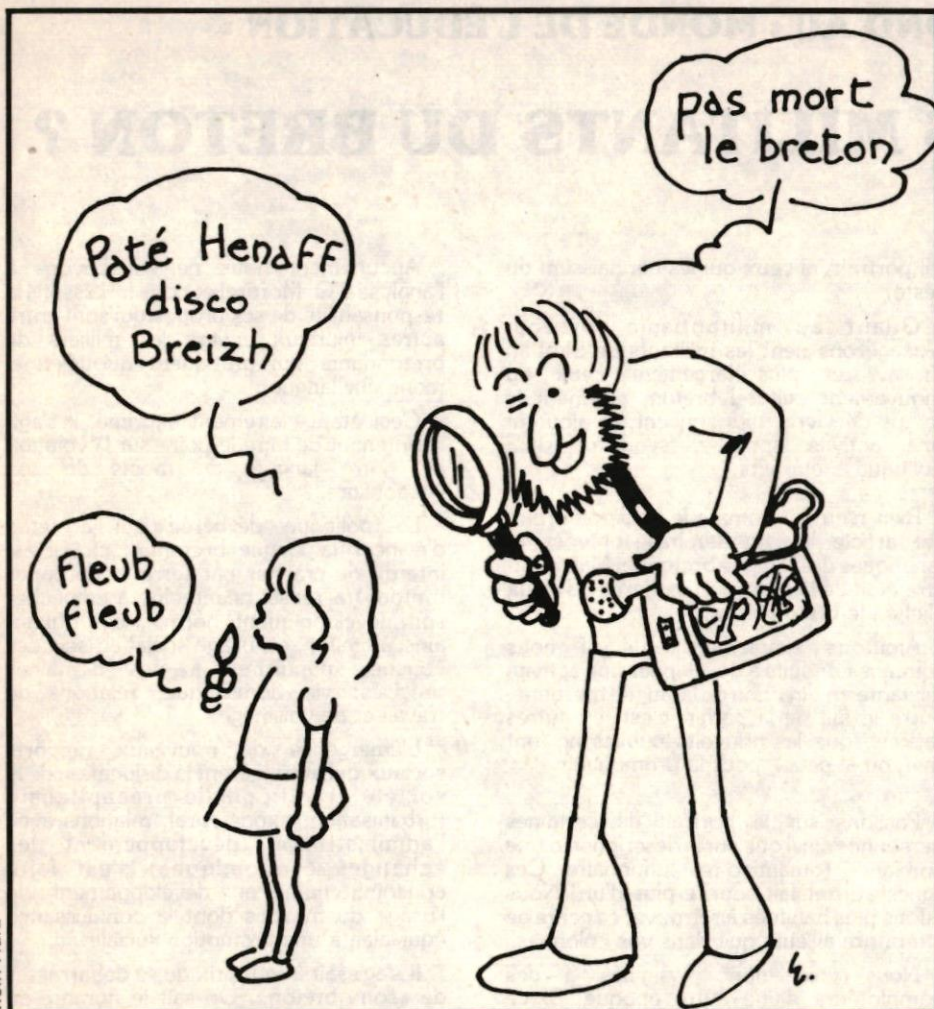
...IL FAUT DECIDER EN BRETAGNE !

Illustré de superbes quadrichromies, on peut l'obtenir au prix de 16 F l'exemplaire (port compris) en écrivant à : U.D.B. B.P. 29273 BREST CEDEX.

HISTOIRE D'IFFIG

On prête, paraît-il à la municipalité brestoise l'idée irrespectueuse de débaptiser une rue proche de la mairie, la « Rue des Onze Martyrs ».

Elle s'appellerait désormais « La Rue du Stade Brestois ».



Par contre, ce n'est pas faire preuve de persécutionnisme aiguë que d'affirmer la réalité de la répression. Plus d'un militant y a été confronté, très souvent sous le prétexte fallacieux d'opérations anti-FLB.

Cet amalgame a beau être dénoncé par les syndicats et formations de gauche, on l'entretient néanmoins pour déconsidérer des militants que l'on juge trop actifs.

Tout récemment ce sont quatre personnes de Châteaulin (Finistère) qui auront fait les frais de ce procédé. Leur seul tort était de manifester, par des moyens on ne peut plus légaux, leur opposition à l'implantation d'une caserne militaire dans leur région.

Le fait d'être interpellé et relâché — comme ce fut le cas — pour raison d'innocence, ne blanchit pas toujours son homme. Médisez, il en restera toujours quelque chose!

Tout ceci qui relève de l'anecdote ne serait pas encore trop grave, si plus loin, on ne déclarait pas péremptoirement que nous sommes «résolument nationalistes, en précisant au sens breton du terme».

Nous ne savons pas que «nationalisme» avait un sens spécifique en Bretagne. Mais si se réclamer de l'existence du peuple breton et exiger pour lui les moyens de s'exprimer dans sa langue — ce qui vaut aussi pour nos confrères gallos —, de vivre, de travailler et de décider pour tout ce qui relève de lui-même, si tout cela est du nationalisme, alors oui, nous le sommes... mais aussi l'UDB, le PSU-Bretagne (voire le PC, le PS à l'occasion) et bien d'autres

organisations culturelles, politiques et syndicales qui ne réclament pas autre chose. Ceci, bien entendu, étant aussi vrai en Alsace, en Corse, en Occitanie, au Pays Basque... Cela ferait décidément beaucoup de nationalistes à comptabiliser.

Pour l'heure, il nous semble que ce qualificatif convienne mieux aux propos de M.M. Chirac et Marchais.

Et enfin le coup de massue: On ne peut décidément pas parler de mouvement Culturel breton sans mentionner l'extrême droite, quand bien même celle-ci est pratiquement inexistante et inagissante de surcroît... Voici donc sorti des poubelles de l'histoire l'ineffable Mordrel auquel on prête des propos plus que scabreux.

Les auteurs ne manquent pourtant pas, ni en Bretagne, ni ailleurs, qui ont à propos de l'action linguistique proposé des analyses plus pertinentes et plus justes.

Rien n'est moins vrai que d'affirmer que «sur la portée de l'action linguistique, les analyses convergent à gauche comme à droite du mouvement breton».

Entre la pratique élitiste du breton dans quelques cénacles d'intellectuels coupés de la réalité sociale du peuple breton et la volonté de développer l'usage du breton à tous les niveaux de la pratique sociale (média-vie-publique-vie-quotidienne), la différence est plus qu'énorme et la convergence impossible.

S'il est vrai qu'au départ les jeunes néobretonnants ont parfois des difficultés à se faire comprendre des bretonnants, cela tient moins au vocabulaire qu'à une difficile

transposition des structures de langues différentes.

Tout enseignant de langues vivantes pourra le confirmer. D'où l'intérêt des stages linguistiques à la campagne que nous cherchons à développer.

«Décrochage par rapport aux pratiques idéologiques dominantes, miroir déformant de la jeunesse». Cette citation qui se veut tentative d'explication de l'action militante sur le plan linguistique donne à penser de façon insidieuse que notre lutte se situe à la périphérie des enjeux réels, marginalisée en quelque sorte.

Cela revient à considérer avec beaucoup de désinvolture la convergence des aspirations des masses en Bretagne, exprimées et concrétisées à travers le mot d'ordre «Vivre, travailler et décider au pays».

Si la jeunesse y est le plus sensible c'est d'une certaine façon qu'elle a moins subi que les générations précédentes le poids d'une idéologie qui a abouti à l'éradication du sentiment d'appartenance à une collectivité vivante.

Dans ces conditions, exprimer la volonté de parler notre langue constitue le versus linguistique de ce mot d'ordre.

La création du Front Culturel Progressiste Breton (F.P.C.B.) regroupant aujourd'hui des associations culturelles: Ar Falz, le GERIB, SKOL AN EMSAV, des partis politiques: le PS, le PSU, l'UDB, des syndicats: SGCEN-CFDT, CGT de FR3 Bretagne) témoigne de cette prise de conscience de l'imbrication des luttes économiques, sociales et culturelles.

Isoler l'aspect culturel, lui-même réduit au phénomène linguistique, tout fondamental soit-il, peut conduire à montrer l'arbre qui masque la forêt.

pb.service

Sous ce titre, nous ouvrons désormais une nouvelle rubrique de petites annonces *gratuites*. Nous voulons ainsi aider nos lecteurs à échanger, à trouver, à acheter ou à vendre différentes choses, ayant — de préférence — un rapport avec la Bretagne. Ces annonces sont entièrement gratuites, même pour les ventes, à condition que le prix demandé soit indiqué et inférieur à 500 F. Au-dessus, le tarif de publicité s'applique aux annonces. Pas de domiciliation au journal.

Soirée gallo

Mercredi 17 octobre, à Ti-ar-Yaouankiz, 22 rue Delambre, Paris 14^e (métro Vavin), à 20 h 30. Diaporama sur le gallo; débat avec les «Amis du Parler Gallo»; avec la présence d'Albert Poulain, conteur des Pays de Vilaine — Contact: Thierry Magot, 10 allée des Bathes, les Ulis 91400. Tel: 907.09.84.

Cinéma

Vendredi 12 octobre, à Ploëmel, «la folle de Troujane» de René Vautier, au foyer des jeunes de St Jean Villenard.

Fête

Dimanche 14 octobre, à Ploëmel, lutte bretonne, Sten Kidna, poète breton, Kyaldan, Pierre Menoret, et bal breton; à partir de 14 h, organisée par la section UDB de Ploëmel Malestroit.

Contes

Lucien Gourong, conteur de la mer, le vendredi 26 octobre à la Kerouézée, Jugon-les-Lacs.

D'où viennent les Celtes ?



Masque de divinité
celtique pyrénéenne

Giraudon

ET d'abord qui sont-ils ? Cette question semble appeler une réponse facile. Et pourtant, l'histoire celtique est un domaine tout encombré de confusions et de légendes. C'est aussi un domaine où la prudence scientifique est nécessaire, ainsi que la modestie — tout aussi scientifique... Ainsi, il faut bien admettre que les beaux livres de H. Hubert (« les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène ») sont considérés comme sérieusement dépassés (1).

Alors, qu'est-ce que les Celtes ? D'abord, il ne s'agit pas d'une race ayant une communauté de caractères physiques héréditaires. On a découvert dans des tombes contenant des objets attribuables à la civilisation celtique, aussi bien des hommes au crâne allongé (des dolicoéphales) que des individus au crâne court (des brachycéphales). Certes, plusieurs auteurs de l'antiquité gréco-latine nous parlent, à propos des Celtes, de grands hommes blonds à la peau très blanche. Mais peut-être ces écrivains méditerranéens parlaient-ils surtout des classes supérieures...

Si les celtes ne sont pas une race, ils se présentent en revanche comme une ethnie,

avec une civilisation uniforme qui offre de forts facteurs d'unité malgré de très notables nuances géographiques et chronologiques de l'Ouest Irlandais jusqu'au cœur galate de la Turquie d'aujourd'hui. En priorité enfin, il semble que l'on doive considérer comme Celtes des populations d'abord celtophones.

Mais nous rencontrons tout de suite ici une importante difficulté. Les populations celtiques ayant peu ou pas du tout utilisé l'écriture, nous ne pouvons avoir de témoignages archéologiques anciens sur la pratique d'une langue celtique. Notre seul moyen d'identifier une population celtique, dans cette hypothèse, c'est de constater qu'un observateur extérieur, grec ou romain, témoigne par écrit, de l'usage d'une langue celtique dans un peuple donné. On est ainsi conduit à écrire l'histoire des débuts du peuplement celtique à partir des témoignages marginaux des non-Celtes ! Comme si l'histoire de France s'écrivait à partir du récit des historiens arabes...

Malgré ces considérables difficultés, la science contemporaine progresse peu à peu et nous pouvons essayer de faire le point de la question de l'origine géographique des Celtes.

Ceux-ci semblent bien s'être formés, au cœur de l'Europe actuelle, à la fin de la préhistoire européenne. L'époque que l'on nomme le Mésolithique — époque de régression technique importante et d'éclatement des grands ensembles de civilisation brillante du Paléolithique supérieur — commença autour de — 10.000 avant J.C.

Vers le troisième millénaire arrivèrent des immigrants asiatiques (les néolithiques). Leur mélange avec les indigènes aboutit — à l'âge de bronze, durant le second millénaire avant J.C. — à l'apparition de populations nouvelles différenciées. Les Celtes étaient au nombre de celles-là. Une brillante ethnie de cette période, les peuples des champs d'Urne (qui brûlent leurs morts et enterrent leurs cendres dans des vases mortuaires, dans de vastes cimetières) étaient-ils déjà des Celtes ? Ce n'est pas certain. Cette civilisation, partie de l'Europe Centrale, gagna une grande partie de l'Europe Occidentale.

Plusieurs siècles s'écoulent et c'est l'âge du fer avec une nouvelle brillante civilisation appelée le hallstien (on l'a nommée après les fouilles autour du village autrichien d'Hallstatt). Beaucoup d'auteurs considèrent que nous avons ici affaire à des Celtes. Mais comme on ne connaît pas la langue parlée par ces populations, la difficulté de reconnaissance d'un peuple celtique reste entière.

En fait, si on doit se limiter à la définition linguistique proposée au début de cet article, la première certitude (qui nous vient d'un géographe grec, Hélatée) c'est qu'au 6^e siècle avant notre ère, un peuple nommé Keltoi réside dans la province de Narbonne. Il paraît raisonnable de penser que l'existence de ces Celtes est une certitude au moins un siècle auparavant. Venant d'où ? Il paraît à peu près assuré que c'est en Bavière actuelle, au nord des Alpes que s'est formée la première civilisation celtique. Une autre hypothèse a aussi cours en ce moment : on verrait l'apparition des Celtes dans une zone rhéno-marinienne, dans la région de l'Eifel allemand d'aujourd'hui et au Nord-Est de la France actuelle. On ne peut guère aller avec sûreté au-delà dans les précisions historiques. Néanmoins, et en tenant compte du fait que, dès l'origine, la civilisation celtique est l'héritage d'influences antérieures, très nombreuses, allant des peuples des champs d'Urne, aux gens de tumulus, au cœur du monde indo-européen de l'Ouest, on peut dire qu'au 5^e siècle avant J.C. quelque part entre la Bavière et l'actuelle Lorraine une riche civilisation s'est élaborée qui devait au cours des siècles qui suivirent, se répandre sur une bonne partie de l'Europe à laquelle ils allaient apporter un bagage agricole et artisanal remarquable. Mais l'histoire de ces migrations demandera un autre article...

R. Leprohon.

(1) La meilleure mise au point sur l'état actuel des études sur les origines du monde celtique semble être le manuel de Jacques Harmand, *Les Celtes*, collection « Tac », chez Fernand Nathan, Paris, 1970 dont le chapitre 1 nous a fourni la matière de cet article.

Le dessin du mois

de Calvi, dans « Le Républicain Lorrain »



G. I. M. P.



Quand les femmes ont pris la colère

Douze femmes en colère pénètrent dans le bureau du directeur de Tréffiméaux à Couéron. Elles ne bousculent personne, ne touchent aucun objet, ne verrouillent aucune porte. Elles veulent une explication au sujet d'une lettre adressée par le directeur aux femmes de grévistes, dans laquelle celui-ci compare la situation des foyers et celle de l'usine, menacée de fermeture, paraît-il, du fait de la grève, et leur demande d'inciter leurs maris à reprendre le travail. Il ne peut fournir aucune explication au sujet de cette lettre et encore moins répondre à la question: comment peut-on faire vivre une famille avec 1.500 francs par mois? Par contre, il assigne les douze femmes en justice.

Tout au long du procès (18 mois pour un non-lieu inhabituel au tribunal de Saint-Nazaire dont la réputation n'est plus à faire en matière de répression anti-ouvrière et anti-paysanne), l'Unité Production Cinéma Bretagne est aux côtés des grévistes pour témoigner sur les luttes et les interrogations qu'elles provoquent au cours d'entrevues qui marquent l'évolution des esprits. Par exemple: Ce n'est que peu à peu que la nécessité est apparue de faire participer les femmes de grévistes aux réunions syndicales. Ou bien: Plus de réflexions réactionnaires de la part des ouvriers sur les femmes. La lutte des femmes a élevé le niveau de conscience de la boîte (et obtenu le relèvement des salaires des manœuvres). Enfin: elles ne votent plus à droite.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt de ces films militants, alors que l'O.R.T.F. ne conserve que les discours de ministres et détruit les reportages sur les luttes, qui feront défaut pour les reconstitutions historiques (celles sur la fermeture des Forges d'Hennebont, entr'autres). Mais l'intérêt primordial du film de Soizig Chappedelaine est d'aborder la condition ouvrière par elle-même, peut-être pour la première fois, de l'intérieur, ce qui se traduit par cette réflexion: On est ouvrier 24 heures sur 24.

Le film montre aussi les familles, comme il en est de plus en plus en Bretagne, détruites par la mobilité de l'emploi.

C'est au cours d'une expérience de plusieurs années dans la région de Saint-Nazaire où elle a déjà réalisé *Quand tu disais Valéry*, que l'U.P.C.B. a acquis cette confiance qui lui a permis d'aller loin avec les femmes de grévistes, plus loin que les excellents *Harlan Country U.S.A.* et mais qu'est-ce qu'elles veulent? sur des objets à peu près similaires.

La sortie de *Quand les femmes ont pris la colère* a été retardée par le

Un film de Soizig Chappedelaine

tournage précipité de *Marée Noire colère rouge*. Ces deux films seront présentés en Bretagne au cours des prochains mois de même que *Avoir vingt ans dans les Aurès* et *La folle de Toujane* au cours d'un Festival éclaté du cinéma breton auquel ont déjà participé des centaines de spectateurs tant à Quimper qu'à Hennebont.

Projet le plus immédiat de l'Unité Production Cinéma Bretagne: une série de 40 films d'animation de 13 mn, réalisés en collaboration avec Ar Falz à partir de dessins d'enfants sur le thème de l'histoire de la Bretagne.

Liliane Riou

UN FESTIVAL A PARIS

Enfin un Festival du Film Breton à Paris! Du 11 au 18 juillet, «Le Palais des Arts» nous a offert un film par jour.

Avec *La Folle de Toujane*, René Vautier expose le problème des peuples face à l'occupation française en Tunisie, en Algérie, et en Bretagne. Partout la même stratégie: destruction de la langue et de l'histoire d'un pays par les instituteurs, occupation du territoire par l'armée afin d'apporter à ces sauvages «la culture Française».

Gilles Servat joue le rôle de l'instituteur chargé de faire passer «la bonne parole» de l'occupant. Breton piégé par le système, il réagit en apportant son aide aux opprimés. De retour en Bretagne, il fait prendre conscience de leur oppression à ses frères.

M. Welter incarne l'image de la femme Bretonne qui accepte toutes les compromissions pour réussir à Paris. Image traditionnelle de la Bretonne prostituée, trop simplifiée pour être crédible.

Heureusement, *Quand les Femmes Ont Pris la Colère*, compense largement ce schéma.

La force et la détermination des femmes Bretonnes surprennent, effraient les patrons, les autorités, les maris.

La «prolétaire du prolétaire» accapare un pouvoir et une connaissance qu'elle possédait sans le savoir et qu'aucun homme n'était disposé à lui accorder. «On court trop vite» dit l'une d'elles.

Avoir vingt ans dans les Aurès mérite un plus long développement. Hasard

ou vouloir, ce film a été programmé le 14 juillet, fête de la liberté devenue fête de l'armée.

Un groupe d'appelés Bretons opposés à la guerre d'Algérie, refuse de porter les armes contre le peuple Algérien. Devant la menace de dispersion de leur groupe, ils acceptent de former une section de surveillance sous les ordres d'un jeune lieutenant, ancien d'Indochine.

De manipulations en interprétations, des événements, celui-ci arrive à convaincre la majorité des Bretons à se battre et à se comporter comme tous les militaires: exécutions sommaires, tortures, viols. Seuls, deux Bretons résistent. Jusqu'au putsch d'Alger où l'ensemble du groupe prend conscience de ses actes.

Rebellion, séquestration de l'officier. Tous refusent la mission et la section est dissoute, ses éléments dispersés, aussitôt libérés afin de ne pas contaminer le reste de l'armée.

Un mot sur Henri Martin. Officier Marinier de carrière, il fut condamné à neuf ans de prison pour avoir dénoncé les pratiques de l'armée Française en Indochine. Il fit toute sa peine en dépit d'un énorme élan de solidarité nationale.

Trouverait-on aujourd'hui un tel mouvement de soutien en faveur d'un militant?

Ces films n'ont pas eu le succès qu'ils méritaient. Toutefois, le Palais des Arts pense programmer un autre festival Breton, fin 79. A retenir.

J. Le Bricquier

MUSIQUE BRETONNE : L'ENVERS DU DÉCOR...

Un entretien avec Pol et Hervé Quefféléant,
du groupe « An Triskell »



Phonogram/Aubert

An
Triskell

Quand on parle avec des musiciens, on a toujours l'habitude de parler musique, mais il serait intéressant de connaître aussi leurs conditions de travail.

Les musiciens professionnels se heurtent à trois types de problèmes: il y a d'abord la question des organisateurs qui montent des spectacles ou des concerts, généralement dans le but de se faire de l'argent. En faisant venir des musiciens qui font de la musique bretonne, ils pensent que ceux-ci ne demanderont pas beaucoup, ils leur offrent donc le minimum. Le cachet semble convenable, mais très souvent il ne couvre pas l'investissement en matériel (camion, sons, etc.) et très souvent les organisateurs ne sont pas en règle vis à vis de la Sécurité Sociale, essentiellement l'octroi des vignettes de Sécurité Sociale qui permet de toucher les ASSÉDIC, les congés-spectacles, la caisse de retraite complémentaire et les allocations familiales. Pratiquement, aucun organisateur de spectacle n'observe cette réglementation en Bretagne, à de rares exceptions près, sauf lorsque les musiciens ont un imprésario et les moyens

financiers de poursuivre l'organisateur en justice.

Ce qu'il serait souhaitable de voir en Bretagne (car ailleurs, ça ne se passe pas comme ça!) c'est une situation où les musiciens professionnels, surtout ceux qui font de la musique bretonne, seraient considérés comme des travailleurs à part entière.

Le deuxième problème concerne l'exploitation éhontée des musiciens professionnels par les maisons de disques. Pour donner un exemple, notre groupe est composé de 5 musiciens, eh bien, pour un disque 33 tours vendu 45 F, le groupe comme d'ailleurs les autres artistes travaillant dans cette maison de disques, touche 1 franc. Et nous devons diviser ce franc par 5! Je voudrais aussi parler des soi-disant maisons de disques «De Gôche» qui se permettent «d'oublier» de remettre les «royalties» et qui ne font aucune promotion. Devant cette escroquerie, nous avons préféré refuser le mythe réformiste de la maison de disque «de gauche» où on travaille «entre copains» pour faire de la musique «populaire», et comme nous devons somme toute gagner notre vie, nous

travaillons selon les règles claires et sans ambiguïté d'une maison de disques qui joue le jeu de l'économie de marché, mais qui respecte aussi la législation du travail, c'est-à-dire qui paye ses musiciens, qui verse les royalties qui assure une couverture sociale et qui fait une promotion correcte. Il ne faut pas rêver. Le socialisme n'est pas encore là, nous sommes dans une société capitaliste. Dans le domaine de la musique bretonne, le problème est simple, pour nous qui sommes professionnels: notre but est de faire connaître la musique bretonne aux Bretons et dans les pays étrangers. Et nous voulons prendre les moyens pour arriver au but que nous nous sommes fixé, la solution la plus efficace étant d'être le moins marginalisé possible, donc intégré dans les circuits commerciaux, car c'est la seule façon de toucher le peuple breton massivement. C'est terrible de constater que la musique bretonne est souvent victime de magouilleurs qui en réalité font de l'arnaque.

Vous avez évoqué deux des 3 principales difficultés rencontrées par les musiciens, quelle est la 3^{ème} ?

La grande incohérence dans les relations que nous avons avec les Centres culturels en Bretagne. Il n'y a aucune politique culturelle qui se tienne au niveau de la Bretagne. Et pourtant, quel bouillonnement culturel actuellement dans notre pays! Tant au point de vue cinéma, que théâtre, école, radio, littérature, poésie!

Quel est à votre avis le rôle de la musique en Bretagne aujourd'hui ?

Le terme «musique populaire» devient moins péjoratif qu'avant, sauf bien sûr, dans les conservatoires (quel nom révélateur!) de musique de style «sous-préfecture» de la troisième république. L'exemple du Conservatoire de Musique Populaire de Lorient, ainsi que du Centre Breton d'Art Populaire de Brest, prouvent qu'il n'y a pas de «grande musique» et de genre «mineur», mais une musique dominante, et une musique dominée. Par ailleurs, les Bretons s'emparent volontiers de la musique, comme ils le font du théâtre et du cinéma et de la poésie, pour exprimer les différents aspects du combat de décolonisation.

Et le groupe «An Triskell» ?

Il va très bien, merci. Nous tournons énormément à l'étranger, et nous partons prochainement pour un périple qui va du Pays de Galles à la Suisse, en passant par la Belgique, l'Allemagne et le Canada. A part cela, un prochain 33 tours sort cet automne, avec un élargissement des possibilités musicales du groupe, puisque s'ajouteront des sonneurs, des percussions et des chœurs, résultat de notre récente expérience musicale.

Propos recueillis par
Alain Kervenn.

SUR UN AIR DE :

FAIRPORT CONVENTION —.
JOHN MC LAUGHLIN —. BOB DYLAN —. JOAN BAEZ.

Fairport convention. «Farewell Farewell». (Woodworm Record).

Les adieux — aux larmes citoyens! — du meilleur groupe anglais de folk-rock ont été gravés dans la cire. Ces concerts d'adieux, qu'ils aient eu lieu en Bretagne, en Suisse, en Belgique, ou en Angleterre ont provoqué les mêmes réactions de plaisir. Ce disque nous renvoie l'écho d'une prestation scénique incomparable, orchestrée par un groupe homogène, qui après avoir été mythifié, a quelquefois surpris quand il ne correspondait plus aux normes que le public avait voulu lui imposer.

Cet album nous donne le meilleur d'un groupe «porté» par la virtuosité de Dave Swarbrick et de son violon qui peuvent définitivement entrer dans la légende. Gageons que si Swarbrick n'avait dû subir une opération du tympan, il aurait continué à donner un sérieux «coup de fouet» au folk-rock.

Les grands moments musicaux se retrouvent avec entre autres «Marti Groves», «Sir Patrick Spen», «Walk Awhile». Sandy Denny plane au dessus de cette nouvelle réalisation: une partie du texte de «Rising for the Moon», qu'elle a écrit, figure à l'intérieur de la pochette, et sur le verso, elle se confond avec un oiseau de nuit. Je ne dirai jamais assez, combien Sandy avait sa place dans le groupe.

Souhaitons maintenant qu'une fois Dave rétabli, ce «Farewell Farewell» ne soit plus qu'un au revoir!

Ce disque n'est disponible pour l'instant qu'en Angleterre. Vous le trouverez peut-être chez de bons importateurs bretons, ou vous pouvez écrire à: Woodworm Records Ltd. 9 Chapel Row, Cropredy, Oxon, OX17 1NG. England qui vous donneront les conditions pour le recevoir.

John McLaughlin. «Electric Dreams». (C.B.S.)

C'est un peu grâce aux brèches que Dan ar Bras a ouvertes dans la musique celtique qu'aujourd'hui je vous parle de John McLaughlin, un des meilleurs guitaristes du monde. Dan aime la musique indienne et il aimerait jouer avec L. Shankar, le fils du célèbre Ravi Shankar, le maître du citar indien. Or, L. Shankar fait justement partie du «One Truth Band» le groupe qui accompagne McLaughlin et qui le 15 août 1978 est venu jouer dans la ville close à Concarneau. Pour une fois «le bout du Monde» n'a pas été un obstacle pour ces musiciens!

Petit à petit les frontières de la musique s'estompent, et en Bretagne le deuxième souffle d'une musique à la fois traditionnelle et contemporaine viendra peut-être de musiciens comme Alan Stivell, Gérard Delahaye, Gweltaz

Ar Fur et Dan Ar Bras. Eux qui ont introduit dans la musique celtique, rock, blues, jazz, musiques et instruments «étrangers».

McLaughlin, d'origine écossaise — ça doit bien se sentir ailleurs que dans son nom — après s'être essayé à beaucoup de genres mystique (avec le «Mahavishnu Orchestra»), acoustique, a maintenant opté pour un style électrique. Ce qui lui permet dans ses «rêves électriques» de jouer avec le free-jazz et le blues. Un free-jazz dépouillé, certainement en hommage à Miles Davis, ce trompettiste noir virtuose de la trompette jazz. Un free-jazz, qui ne donne pas la migraine, et qui peut être évocateur de rêves. Ne vous y trompez pas, ici évocateur de rêves, ça ne veut pas dire «planant-baba-cool»!

Écoutez le violon de L. Shankar dans ce disque et vous souhaiterez sûrement que le rêve de Dan se réalise.

Dans cette rubrique, ce disque en surprendra peut-être plus d'un! Mais il faut petit à petit ouvrir le champ des possibilités musicales et être prêt à entendre autre chose sans tomber de trop haut.

Bob Dylan. «Slow Train Coming». (C.B.S.)

Tant qu'à avoir traversé l'Atlantique pour faire connaissance avec McLaughlin, arrêtons-nous encore un peu Outre-Atlantique pour écouter le nouvel album de Bob Dylan. Je n'ai pourtant pas l'habitude de consacrer dans ces colonnes les vedettes du show business international, mais cette fois-ci, Bob a réalisé un album comme il n'en avait pas fait depuis bien longtemps.

En effet, depuis plusieurs années, je ne reconnaissais plus Dylan que comme un produit bien intégré, l'image même du star-system. Et puis, comme quoi rien n'est jamais vraiment joué, Dylan donne ici l'explosion d'un nouveau souffle, d'un retour aux sources, d'une homogénéité qui manquait tant aux productions passées.

Le pionnier de la folk-rock musique s'est entouré de Marc Knopfler le leader du groupe anglais Dire Straits, de Pick Withers à la batterie qui fait lui aussi partie de ce groupe et de Barry Beckett à l'orgue. Une très bonne équipe dans un

Chère culture !

1^{er} trimestre 1978, le 33 T. simple coûte 41 F. En juin 78 il passe à 45 F. Depuis le début de cette année, avec la libération des prix, il atteint 49 F, dans le meilleur des cas, 60 ou 70 F pour les importations, et plus encore pour les disques classiques. La «valse» des prix a donc commencé dans une jungle de codes secrets et énigmatiques, sans aucun moyen de comparaison d'un détaillant à un autre puisque les prix sont libres. Depuis on y regarde donc de plus près quand on veut acheter ce produit de luxe (?), considéré par l'État comme superflu (33,33% de T.V.A.). L'industrie phonographique, celle-là même qui jongle avec les prix, en accuse le contre-coup puisque déjà les ventes commencent à baisser sensiblement.

Mais le plus grave à mon avis dans cette flambée commerciale, c'est qu'un disque qui a été gravé il y a 2, 3 ou 4 ans coûte le même prix qu'un disque fabriqué cette année... Il n'y a pas de petits profits!

Cet excès de hausse n'a bien entendu pas été de pair avec une amélioration de la qualité du vinyl, de plus en plus mauvaise, ni encore moins avec l'amélioration de la

qualité acoustique. En effet, il traîne de plus en plus, ça et là, quelques «crash» et autres «souffles» qui altèrent considérablement le son. Devant ce phénomène, que faire? Se résigner, se boucher les oreilles, arrêter d'acheter des disques, se les prêter, ou bien s'obliger à une sélection très rigoureuse? Peut-on aussi se passer du disque, support contemporain de la musique?

Toutes ces questions n'amènent pas facilement des réponses. Mais ne pourrait-on pas être moins dépendant de ce produit tout fabriqué, si l'expression musicale individuelle et collective était favorisée, si le «bal-du-samedi-soir» ou le fest-noz était vraiment populaire, si les concerts (d'idolés) n'étaient pas si chers eux non plus? Ou, si comme le dit Gilles Servat, dans une pratique plus quotidienne on chantait «aux champs, à la ville» en arrivant à se convaincre que «pour faire des chansons, pour savoir chanter, pas la peine d'être dans le génie taillé».

Le mal du disque, si mal il y a, est engendré. Essayons donc de faire le tri dans le gouffre où tant de médiocrités surnagent. En deux mots ne soyons pas des discophiles moutons.

très bon studio se devait de réaliser une petite merveille! C'est chose faite même si aujourd'hui le ton n'est plus à la protestation, Dylan nous transporte avec des ballades chargées de messages mystiques.

Si vous connaissez Dire Straits, vous retrouverez le son incomparable de la guitare de Marc Knopfler, précis, sans fioritures superflues, maîtrisé au maximum et guidé pour coller note par note aux textes de Bob Dylan.

C'est un disque concept comme Bobby n'en avait pas réalisé depuis longtemps. C'est à nouveau une émotion, un style et une parole. Ce n'est plus le produit de consommation bien «léché». C'est peut-être à nouveau le Dylan, chantant avec ses tripes comme dans les années 60.

Joan Baez. «Honest Lullaby» (C.B.S.)

Le stade de Lorient le 12 août 1978 était plongé dans la contemplation, plus de quinze mille personnes écoutaient la voix si harmonieuse et la parole de Joan, accompagnée de sa guitare. Une voix pure qui revenait en écho quand elle frappait le mur du stade.

C'est cette même voix qu'on retrouve dans ce disque, soutenue par une orchestration discrète mais très efficace.

Joan Baez depuis qu'elle chante, n'a jamais épargné le pouvoir, la justice, l'ordre, l'armée. Elle a toujours défendu les causes qui lui semblaient justes. Et pourtant elle aussi, ces dernières années, n'a-t-elle pas été récupérée par la «machine musicale»? Dans cet album elle continue ses combats et son chant porte toujours les marques d'un militantisme pour l'humanité.

En venant au festival des Cornemuses à Lorient en 78, Joan Baez ouvrait la voie à un nouveau style de fêtes bretonnes. En 79, on reste sur sa faim, d'autant plus qu'en coulisse, le nom de Bob Dylan avait été avancé. Si Bob avait pu faire deux autres concerts en France à la même époque, l'affaire aurait été conclue.



Joan Baez

Qui en France au mois d'août voudra faire venir une telle tête d'affiche? Pourtant à cette époque, les festivals ne manquent pas. Alors espérons que pour le dixième anniversaire du festival en 80, le Comité des Fêtes pourra faire venir Dylan qui, après avoir consulté Joan Baez, était intéressé pour venir.

Le mois prochain: Le disque de Dan Ar Bras sera paru quand vous lirez ces lignes, et je vous en parlerai. Il faudra attendre Noël pour goûter au nouveau Gilles Servat.

Yann-Fanch Langoët.

ABONNEZ-VOUS

**LE PEUPLE
BRETON**

Boîte Postale 304 - 29273 BREST CEDEX

NOM PRÉNOM

ADRESSE

Souscrit un abonnement ordinaire : 40 F (1)
étranger : 50 F (1)
de soutien : à partir de 60 F (1)
un réabonnement (1) étranger, par avion : 65 F (1)
A partir du N° inclus.

Ci-joint le règlement par chèque postal (1)
chèque bancaire (1) (1) Rayer les
mandat lettre (1) mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS

**PUBL
VREIZH**

en langue bretonne

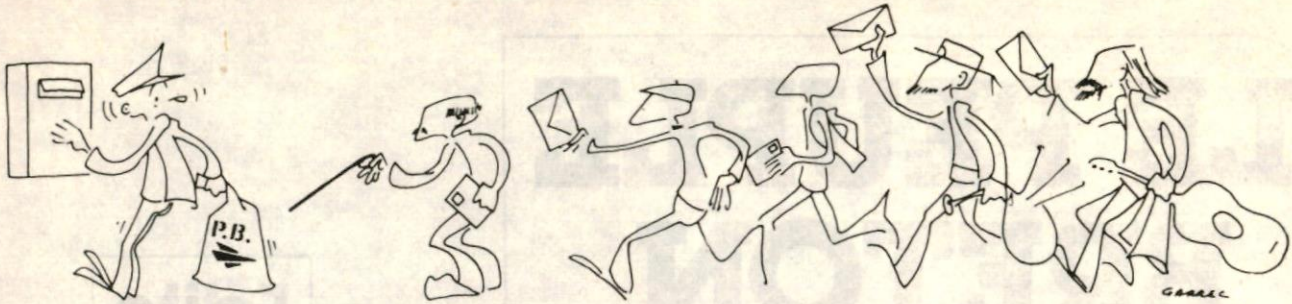
NOM PRÉNOM

ADRESSE

Souscrit un abonnement ordinaire : 40 (1)
étranger : 50 F (1)
de soutien : à partir de 60 F (1)
un réabonnement (1) étranger, par avion : 65 F (1)
A partir du N° inclus.

Ci-joint le règlement par chèque postal (1)
chèque bancaire (1) (1) Rayer les
mandat lettre (1) mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2746-79



COURRIER DES LECTEURS

Nous remercions ceux qui nous écrivent. Précisez si vous désirez l'anonymat.

Pour les cercles celtiques

Sur l'ensemble de votre journal, je suis pleinement d'accord mais je ne partage pas vos idées sur l'analyse que vous faites des cercles celtiques; en particulier lorsque l'on vit en région parisienne. Je suis bien sûr dans un cercle (Joinville) et avec les limites dont je suis conscient (les défilés folkloriques où l'on a un peu l'impression d'être des singes).

Les cercles permettent de vivre au point de vue humain d'énormes richesses de contact et de partage ainsi que de prise de conscience de la réalité bretonne et de travailleurs déplacés.

Les sorties du cercle nous permettent de vivre comme organisation culturelle car s'il fallait attendre les subventions... Elles permettent de faire des stages en Bretagne de musique et danses pour mieux connaître notre culture et ne pas faire du bricolage, sans exclure pour autant une culture évolutive (pour ne pas rester figé sur le passé) comme le réussit si bien le Cercle de Quimperlé. Voilà le cercle, une structure avec ses défauts, et ses qualités et qui est aujourd'hui un outil pour ne pas être laminé dans l'anonymat d'une société technocratique.

Christian Henry
Nogent-sur-Marne

Informier...

Je dois avouer que nos opinions sont parfois bien divergentes mais, malgré tout, ce que j'estime dans le Peuple Breton, c'est sa capacité d'informer dans tous les domaines et très précisément. L'U.D.B. et son mensuel, sont je pense pour l'instant, les seuls à pouvoir analyser pleinement et sobrement les événements et à pouvoir agir de manière conséquente et concrète si on les compare aux autres mouvements bretons, qui manquent encore de quelque peu d'ouverture et qui ne bénéficient du même coup que d'une faible audience.

J.M. Muzillac

Ne pas confondre

Je saisis cette occasion pour évoquer, au nom du bureau de l'O.B.E. dont je suis trésorier depuis décembre 1978, l'article de F. Kerfraval «Les boudruches de l'Emsav» publié dans le P.B. n° 188 de juillet-août 1979.

On y trouve en effet, un amalgame que nous espérons involontaire entre l'O.B.E. et le «Congrès mondial des Bretons de la

Dispersion» d'Olivier Lossouarn. Ce n'est en réalité que ce seul Congrès «mondial» (autrement dit Olivier Lossouarn) qui a pressenti Jean-Edern Hallier pour sa présidence et qui, par ailleurs, compte se domicilier dans le Neguev. L'O.B.E. n'a rien à voir à cela!

L'O.B.E., pour sa part, confédération de cercles culturels ennemis de toute publicité tapageuse, poursuit courageusement son chemin. En particulier, elle n'a plus rien à voir avec le prix Morvan Lebesque dont Olivier Lossouarn a fait sa propriété personnelle depuis le début de l'ancienne O.C.M.B.D. (ou Organisation du Congrès mondial des Bretons dispersés qui exista de 1970 à 1975). Elle n'a évidemment rien à voir non plus avec le prix Jack Kérouac, que décerne allégrement le même personnage (encombrant décidément!) dont le seul souci et la seule activité apparente en tous cas, semble consister à polémiquer avec l'O.B.E. tout en se glorifiant personnellement.

Eric Pianezza Le Page, 78-L'Étang.

De Tchécoslovaquie

Je vous préviens de mon changement d'adresse puisque je travaille en Tchécoslovaquie depuis octobre dernier. Je suis toujours très heureux quand le PB arrive, car c'est le moyen le plus régulier qui me tient en contact avec la Bretagne où j'ai passé une année merveilleuse en 1971-1972.

Bob Wilkinson, Presov

Un autonomiste qui s'ignore

... Breton exilé en Normandie depuis des années, je m'intéresse toujours à la vie de mon pays. Je ne connais l'UDB que de nom, mais pas la politique qu'elle défend. Je vous dirai également que je ne suis pas autonomiste car conscient des réalités de

notre siècle, mais pense que l'avenir de notre Bretagne est dans la décentralisation, la démocratie et la gestion autonome. Il en va du progrès et du développement. Un point très important aussi: il faut que la culture bretonne (créations, expressions, langue) soit sauvegardée et développée. De plus, la Bretagne ne doit pas être un parc d'attraction, mais un pays ouvert au tourisme démocratique. En résumé, mon combat pour une Bretagne démocratique ne se dissocie pas de celui pour une France elle-même démocratique.

Maurice Morineau, Vire.

Planer en breton...

Le vol humain plané, sous aile voile, connu en France sous le nom de vol libre est peu ou pas pratiqué par les Bretons... D'abord parce qu'aucune publicité n'est souhaitable en une affaire si sérieuse ensuite, parce que le commun des mortels croit que cette activité ne se pratique que dans les Alpes. Résultat: nous sommes environ 20 «initiés» pour 4 millions d'habitants.

Il n'est pas souhaitable que notre nombre s'accroisse considérablement pour des raisons que je n'ai pas la place ici d'évoquer, mais tout de même j'aimerais bien que cette lettre dans votre journal, touche quelqu'un au moins qui soit Breton et sache s'exprimer dans sa langue et qui vienne voler avec nous de sorte que nous envisagions le vocabulaire breton «proposable» dans les domaines du «vol ultra lent» et «ultra léger» pour mettre sous la dent des universitaires linguistiques et autres «académiciens»?

C. Therville,
9, rue Fournier, Brest.

RADIO - U.D.B.
Tel. (16.98) 80.18.47

Bar LE POURQUOI-PAS !

54, rue de Glasgow - 29200 BREST

(Fermeture hebdomadaire : 2 jours tous les mois...)

*La Glef
des Chants*

Disques, Instruments,
Librairie Celtique,
Sonorisation

Tél. (96) 21.15.86 12, rue des Ponts Saint-Michel 22200 Guingamp

LE PEUPLE BRETON

Edito

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

*Le plus intelligent des hypocrites,
le plus hypocrite des intelligents...*

QUE Giscard déclare à FR3, le 17 septembre qu'«on ne gouverne pas un peuple en le trompant» pourrait signifier que nous ne sommes pas gouvernés. Or c'est manifestement le contraire, le cap étant obstinément maintenu dans une direction bien précise, celle d'une attaque frontale contre les acquis de longue date des travailleurs, celle aussi d'une reprise centralisatrice des concessions régionales opérées depuis vingt ans.

Non. La belle phrase du président marque une hypocrisie de plus, car c'est bien par la tromperie et par le double langage que Giscard gouverne. Qu'il affirme, comme il l'a fait le 17 septembre «qu'il y a un effort de juste répartition des sacrifices» ou que «nous sommes dans une période de diminution des inégalités», comment le croire, alors que certaines richesses s'étalent de manière complaisante, alors que les chiffres officiels montrent que l'écart s'accroît entre les salariés payés au SMIC et les autres? Comment le croire quand on sait que les petits et moyens salariés subiront en 1980 une hausse de l'impôt une fois et demie plus forte que pour les hauts salaires? Et c'est un mensonge de plus que d'affirmer que «la pression fiscale n'augmentera pas en 1980».

Giscard est si conscient de cette manière de gouverner qui est la sienne, qu'il a jugé nécessaire de contrôler de plus en plus près l'information et qu'il s'y emploie de manière pressante. Ce poids sur les média, seul capable aux yeux de Giscard de faire passer une politique d'atteinte généralisée au pouvoir d'achat, n'est pas sain. C'est par des artifices que le basculement dans l'opposition est évité et par une politique hypocrite, mais menée avec une redoutable intelligence.

A écouter le discours sur «le qualitatif» à entendre la distinction sur la qualité de la vie qu'il faudrait maintenant opposer au niveau de vie, on pourrait croire résolue la question de la pauvreté. La parole giscardienne néglige ce problème mineur que constitue le chômage, laissant aux ministres subalternes, le soin d'expliquer par des causes «naturelles» ou «liées à la crise mondiale» un fléau qui est en réalité celui du capitalisme moderne.

A écouter les explications «compétentes» sur la pression fiscale qui aurait atteint un seuil limite, mais nécessaire, on oublierait que ces impôts vont servir à augmenter de 24% cette année le budget des dépenses militaires!

A écouter le discours sur la France, on oublierait que Giscard mène depuis quatre ans une politique — y compris une politique internationale — d'alignement sur les États-Unis et que le nouveau libéralisme s'est donné pour but de faire en sorte qu'aucune contrainte d'ordre étatique ne pèse plus sur les multinationales.

A chaque rubrique de la vie politique ou sociale, le verbe abondamment multiplié par les ondes ou les rotatives masque la réalité d'une conduite. Les thèmes

nouveaux sont récupérés avec une vitesse et une promptitude remarquables, détournés, retournés et restitués à la sauce libérale. Giscard écologiste, préoccupé par la gestion des ressources énergétiques et du stock de nature à préserver. Mais les requins de l'immobilier prospèrent, le mur de béton le long des côtes s'étend en dépit des règlements, des proclamations et des chartes et la seule alternative proposée est la désertification (quand ce n'est pas la militarisation!). Belle manière d'éviter de parler d'un développement économique et d'un schéma équilibré pour le littoral.

Giscard régionaliste en parole, mais ultra-centraliste en actes; Giscard promoteur pour la Bretagne d'une charte culturelle sans moyens et surtout sans volonté; Giscard préoccupé comme le souligne «la lettre de l'Expansion» par les radios libres qui pourraient servir de support à l'autonomisme. Giscard sabrant, avec les mesures contre les Crédits Mutuels, un lieu d'épargne populaire et une source de financement régionaux qui échappaient en grande partie aux opérateurs parisiens. Giscard s'octroyant comme domaine réservé, de l'aveu même du ministre Paul Dijoud, la politique dans des DOM.TOM dont il s'agit d'exploiter soit les hommes soit les ressources minières ou maritimes.

C'est bien dans l'ère de la propagande et du chantage que nous sommes entrés, dans l'ère de la duplicité. Dans le même temps que la France généreuse accueillait des réfugiés d'Indochine, (à la condition quand même — générosité sélective! — qu'ils parlent français ou aient été d'anciens collaborateurs de la puissance coloniale), des décrets étaient préparés pour permettre l'éviction des travailleurs immigrés, ou rendre précaire leur séjour en France. Dans le même temps que de timides mesures étaient prises contre l'Afrique du Sud, le ministre chilien des Affaires Étrangères était cordialement reçu à Paris.

De la propagande nucléaire qui se glisse cette année jusque dans les programmes officiels de l'éducation nationale, au chantage au déficit de l'énergie en Bretagne; de l'argument de Barre sur la «radio monopole d'État pour maintenir le pluralisme» à l'interdiction de fait de l'expression des minoritaires, c'est l'étau centralisateur et oppressant qui se referme.

Avec cette dernière trouvaille dans le droit fil des élections européennes truquées: le financement des partis politiques, pourvu qu'ils aient déjà une représentation élue nationale confortable.

On ne saurait mieux porter de coups à ceux qui veulent rester indépendants ou à ceux qui veulent imposer des pratiques nouvelles: ces novateurs du libéralisme économique à l'américaine se montrent dans le domaine politique ce qu'ils sont réellement: de fiefs conservateurs!

UDB